

## COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

-----  
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 30 NOVEMBRE 2017  
-----

### PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Président de séance : Monsieur Patrice VERGRIETE  
Secrétaire de séance : Madame Séverine WICKE  
-----

#### **DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE : Monsieur Sony CLINQUART**

1 - Modalités d'intervention financière pour l'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie liée à l'âge dans le cadre du dispositif Réflexadaptation pour l'année 2018.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, PROJETS DE TERRITOIRE, URBANISME LIÉ A CES PROJETS DE TERRITOIRE, INNOVATION, RELATION PORTUAIRE : Monsieur David BAILLEUL**

2 - Etats Généraux de l'Emploi Local (EGEL) - Remboursements des dépenses liées aux ateliers linguistiques 2016/2017.

##### Comptes rendus annuels au concédant (C.R.A.C.) - Année 2016

##### Zone d'Activité Économique :

3 - BOURBOURG - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de BOURBOURG.

4 - CAPPELLE-LA-GRANDE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de la Grande Porte.

5 - DUNKERQUE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de l'Ecopark du Banc Vert.

6 - GRANDE-SYNTHÉ - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du parc industriel des Repdyck.

7 - GRAVELINES - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du Guindal.

##### Zone d'Habitat :

8 - DUNKERQUE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) des Bassins.

9 - DUNKERQUE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du cœur d'agglomération - Pôle théâtre.

10 - GRANDE-SYNTHÉ - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du centre-ville.

11 - GRANDE-SYNTHÉ - Concession de Restructuration Urbaine de l'Albeck (C.R.U.).

**TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET TRANSPORT : Monsieur Damien CARÊME**

12 - Renouvellement de la Délégation de Service Public des transports urbains de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

**FINANCES ET BUDGET : Monsieur Éric ROMMEL**

13 - Contrat d'objectifs et de moyens entre Grand Lille TV et la Communauté Urbaine de Dunkerque.

14 - Fonds de Concours pour la modernisation de l'éclairage public à GRANDE-SYNTHE.

15 - COUDEKERQUE-BRANCHE - Fonds de concours pour la seconde phase d'aménagement de la rue des Forts et des berges du canal de Bergues, dans le cadre de la politique communautaire de valorisation des canaux.

16 - Attributions de subventions.

17 - Admission en non valeurs 2017 pour un montant de 107 288,20 Euros.

18 - Décision modification n° 4.

19 - Autorisation préalable de dépenses par anticipation au vote du budget primitif 2018.

*Monsieur le Président : Mesdames, Messieurs, il est 18h15, je déclare la séance de notre Conseil de Communauté ouverte.*

*Je vous propose de désigner Madame Séverine WICKE comme secrétaire de séance. Y-a-t-il des oppositions ? Il n'y a pas d'opposition, je vous en remercie.*

*Je vais maintenant faire procéder à l'appel des membres de notre assemblée et demander à Madame WICKE d'assurer cette charge.*

*Mais avant de procéder à l'appel, je vous informe que j'ai reçu la démission de Monsieur Johnny DECOSTER, représentant de la commune de ZUYDCOOTE, de ses fonctions de conseiller communautaire. Je souhaite le remercier pour le travail qu'il a accompli au sein de notre collectivité et parmi nous. À la suite de cette démission, nous accueillons, au sein de notre Conseil Madame Florence VANHILLE. Bienvenue, Madame, je vous ai souhaité la bienvenue dans la salle la dernière fois, maintenant c'est parmi nous, au sein de notre Conseil. Nous sommes particulièrement contents de vous voir là.*

*Par ailleurs, comme je vous l'annonçais lors de notre dernier conseil, nous accueillons désormais des suppléants, en cas d'absence des représentants titulaires des communes qui ne disposent que d'un seul siège. Monsieur HENNEBERT s'étant excusé et ayant indiqué qu'il serait représenté par sa suppléante, Madame Virginie DECLERCK, j'ai le plaisir d'accueillir Madame DECLERCK au sein de notre assemblée. Pour cette séance, comme pour les suivantes, je demanderai aux suppléants de se manifester au moment de l'appel du représentant titulaire. Donc, vous n'entendrez pas dans l'appel Madame DECLERCK, vous entendrez Monsieur HENNEBERT et c'est une dame qui va répondre à l'appel d'un Monsieur.*

*Madame WICKE, c'est à vous pour l'appel.*

Présents :

Monsieur Patrice VERGRIETE Président,

Mesdames Martine ARLABOSSE, Karima BENARAB, Monique BONIN, Isabelle KERKHOF, Catherine VERLYNDE, Vice-Présidentes

Messieurs David BAILLEUL, Damien CARÊME, Sony CLINQUART, Léon DEVLOIES, Franck DHERSIN, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Éric ROMMEL, Bernard WEISBECKER, Vice-Présidents

Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DAR COURT, Jean DECOOL, Bernard FAUCON, Pascal LEQUIEN, Yves MAC CLEAVE, Bernard MONTET, Jean-Philippe TITECA, Conseillers Communautaires Délégués,

Mesdames Josiane ALGOET, Barbara BAILLEUL-ROCHART, Fabienne CASTEL, Marie-Pierre CAVROIS, Martine COUDEVYLLE, Joëlle CROCKEY, Virginie DECLERCK (suppléante d'André HENNEBERT), Claudine DUCCELLIER, Marjorie ELOY, Nadia FARISSI, Isabelle FERNANDEZ, Mélanie LEMAIRE, Patricia LESCIEUX, Laëtitia MILLOIS, Leïla NAIDJI, Stéphanie PEEREN (arrivée à 18h50), Catherine SERET, Marie-Line VANDENBOSSCHE, Florence VANHILLE, Alice VARET, Séverine WICKE, Conseillères Communautaires,

Messieurs Olivier BERTHE, Claude CHARLEMAGNE, Régis DOUILLIET, Philippe EYMERY, Guillaume FLORENT, Gérard GOURVIL, Jean-François MONTAGNE, Yves PANNEQUIN, Jean-Christophe PLAQUET, Alain SIMON, Michel TOMASEK, Frédéric VANHILLE, Laurent VANRECHEM, Conseillers Communautaires,

Absents excusés :

Monsieur Francis BASSEMOM, Vice-Président,  
Madame Sabrina KHELLAF, Conseillère Communautaire Déléguée,  
Messieurs Martial BEYAERT, Jean-Yves FREMONT, André HENNEBERT, Conseiller Communautaire Délégué,

Mesdames Claudine BARBIER, Annette DISSELKAMP, Martine FORTUIT, Nicolle LUSTRE, Isabelle MARCHYLLIE, Conseillères Communautaires,  
Messieurs Jean-Luc GOETBLOET, Christian HUTIN, Guy LECLUSE, Conseillers Communautaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mesdames et Messieurs : Claudine BARBIER, Francis BASSEMOM, Martial BEYAERT, Annette DISSELKAMP, Martine FORTUIT, Sabrina KHELLAF, Guy LECLUSE, Nicolle LUSTRE, Isabelle MARCHYLLIE, Stéphanie PEEREN (jusque 18h50) ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom à Mesdames et Messieurs : Laëtitia MILLOIS, Marie-Pierre CAVROIS, Damien CARÊME, Martine COUDEVYLLE, Philippe EYMERY, Jean-Christophe PLAQUET, Martine ARLABOSSE, Olivier BERTHE, Bertrand RINGOT, Pascal LEQUIEN (juste 18h50).

Monsieur le Président : Merci Madame WICKE, le quorum est atteint nous pouvons donc délibérer.

Depuis notre dernier conseil, nous avons appris avec tristesse le décès à l'âge de 49 ans de Madame Karine FATOU. Madame FATOU était agent de maîtrise à la Direction du Cycle de l'Eau de la Communauté Urbaine de Dunkerque, au sein de la Direction Générale Ville et Environnement. Elle était très appréciée par tous ses collègues et, en votre nom à tous, je tiens à présenter nos plus sincères condoléances aux proches et à la famille de Karine.

Dans un tout autre registre, je voudrais adresser tous mes vœux de bonne continuation à Monsieur Didier VANCAYZEELE, Directeur Général Adjoint, qui part à la retraite, en général on dit bien méritée, et donc c'est le dernier conseil à nos côtés ce soir. Merci Didier pour tout le travail que tu as accompli au service de notre Communauté Urbaine depuis le mois de décembre 2006.

Dans l'actualité politique, je salue l'élection de notre collègue Franck DHERSIN à la Vice-Présidence du Conseil Régional, en charge des transports. Une thématique qu'il maîtrise particulièrement bien, puisqu'il était, jusqu'à présent, Président de la commission "Transports, infrastructures terre et mer". Félicitations Franck pour cette vice-présidence au combien importante pour notre territoire.

Ces derniers jours ont aussi été marqués par les débats autour de la pêche électrique. Celle-ci est notamment pratiquée par les pêcheurs hollandais. Réunie le mardi 21 novembre, la commission de la pêche du Parlement Européen a adressé un très mauvais signal pour les pêcheurs français et, en particulier, ceux de notre littoral, en se prononçant par 23 voix contre 3 en faveur d'un possible développement de cette pratique qui consiste à envoyer des décharges dans le sédiment, afin de capturer plus facilement les poissons plats qui y sont enfouis. La pêche électrique, désastreuse pour l'environnement en abîmant les fonds marins et tuant indistinctement toutes les espèces de poissons et les juvéniles, est aussi une catastrophe économique pour nos pêcheurs traditionnels dont les pratiques sont, bien entendu, plus respectueuses.

Ce dossier doit encore être examiné en séance plénière du Parlement Européen, à une date à ce jour non fixée, avant la réunion du trilogue associant Parlement, Commission et Conseil des Ministres. Je tiens à m'associer aux parlementaires pour faire entendre la voix de nos marins-pêcheurs et les assurer de notre soutien et de notre solidarité.

Avant que nous entamions notre ordre du jour et compte tenu de la gravité de la situation, je laisserai la parole quelques instants à Monsieur Frédéric DROGERYS, Président du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Nord, représentant les marins-pêcheurs de notre territoire qui ont exprimé le souhait de pouvoir exposer à notre assemblée les effets que cette mesure risque de causer.

À l'issue de ce Conseil, je soumettrai également au vote de notre assemblée un projet de motion de soutien aux artisans pêcheurs.

À propos de pêche, toujours, je tiens à souhaiter la bienvenue à Monsieur François HENNUYER qui a pris la succession de Madame Catherine LEPRÊTRE, à la tête de la Coopérative Maritime de Dunkerque. Madame LEPRÊTRE qui, après 35 ans d'un travail remarquable à la coopérative, vient d'ailleurs de recevoir le Mérite Maritime.

Le monde de la mer a été honoré par une autre distinction ces derniers jours, puisque Monsieur Stéphane RAISON, Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque a reçu la médaille de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite. Je tiens à lui adresser toutes nos félicitations également.

En matière de développement industriel, j'ai eu le plaisir d'échanger avec Monsieur Mohammed TAKHIM, le fondateur d'ECOPHOS et le P.D.G. d'ALIPHOS, lors d'une rencontre organisée par le C.J.D. et "Dunkerque Promotion". Pour mémoire, ECOPHOS a investi un peu plus de 75 millions d'Euros dans une nouvelle unité de production sur notre territoire et 45 emplois directs ont été créés. L'usine est actuellement en phase de test, et Monsieur TAKHIM s'est montré très positif quant à une mise en production rapide.

Le groupe Lesieur a annoncé sa décision d'investir 2,5 millions d'Euros sur son site de GRANDE-SYNTHÉ, en vue de se doter d'une nouvelle machine de packaging. Dans le même temps, la directrice du site de production de COUDEKERQUE-BRANCHE – CAPPELLE-LA-GRANDE a confirmé aux organisations syndicales de l'entreprise la baisse programmée de 20 millions de litres pour la production 2018. Cet abaissement important correspond à un choix stratégique exprimé par le groupe de se recentrer sur la marque Lesieur, en abandonnant les volumes jugés pas assez rentables. Cette annonce a soulevé, à juste titre, l'inquiétude des salariés et des syndicats qui craignent pour la pérennité du site ; l'entreprise a, depuis, réaffirmé sa volonté de maintenir l'unité de production historique. Nous restons, avec David BAILLEUL et Léon DEVLOIES, bien entendu, vigilants quant à l'évolution de ce dossier, et même très vigilants.

À PETITE-SYNTHÉ, EURALIS a annoncé, fin octobre, la création de 16 emplois dans les 3 ans à venir et un investissement de 2 millions d'Euros pour développer de nouveaux produits et étendre sa gamme. Chaque année, EURALIS DUNKERQUE produit environ 4 000 tonnes de plats cuisinés.

Par ailleurs, nous restons très attentifs à la situation d'ASCOMETAL qui emploie aujourd'hui 300 personnes sur le site de LEFFRINCKOUCKE. Le groupe sidérurgique connaît de grandes difficultés financières et a demandé, le 17 novembre, l'ouverture d'une procédure de placement en redressement judiciaire. Plusieurs offres de reprises ont déjà été annoncées et nous laissent espérer un maintien de l'activité sur le Dunkerquois ; la vigilance reste, là aussi, de mise.

Le 17 novembre, j'ai eu l'occasion de présenter le projet de la Communauté Urbaine de Dunkerque à l'appel à manifestation d'intérêt "Territoire d'Innovation de Grande Ambition" au titre des investissements d'avenir, ce que l'on dénomme l'appel à projet TIGA. J'y ai rappelé l'ambition de transformer durablement le bassin industriel dunkerquois par un modèle original de transition environnementale, économique et sociale. J'espère donc maintenant que nous serons lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt, pour pouvoir, au cours de l'année 2018, concrétiser notre dossier particulièrement ambitieux mais au combien essentiel pour l'avenir de notre territoire et en particulier de notre industrie.

Sans attendre les perspectives ouvertes par ce dossier, notre territoire s'est déjà fait preuve d'innovation ; je vous rappelle d'ailleurs le prix "Citergie Gold" que je vous avais présenté la dernière fois. Nous avons maintenant officiellement reçu le prix, Monsieur BYKHOF est allé le chercher à LUXEMBOURG. J'ai le plaisir de vous montrer le label "Citergie Gold" que nous avons obtenu.

Notre territoire sait aussi utiliser les ressources de son industrie, c'était le cas avec notre réseau de chaleur, deuxième plus grand réseau de la région qui fournit en chauffage et en eau chaude sanitaire plus d'une centaine de clients, soit l'équivalent de 15 000 logements. Depuis cet automne, c'est la piscine Guynemer qui bénéficie de la chaleur de ce réseau, grâce à l'extension prévue pour le raccordement du Centre de Valorisation Énergétique des déchets et de l'industriel Daudry Van Cauwenbergh.

Dans l'actualité sportive, plusieurs performances méritent d'être saluées. Bien sûr, nous avons tous à l'esprit, n'est-ce pas Monsieur ROMMEL, le match décisif de Lucas POUILLE, dimanche dernier. Né à GRANDE-SYNTHÉ, formé au Tennis-Club de LOON-PLAGE, Lucas nous a rendu tous fiers d'être dunkerquois, en permettant à la France de remporter sa première "Coupe Davis" depuis 16 ans. Je crois que, quand on fait du sport à ce niveau-là, c'est le genre de moment qu'on aime vivre et qu'on apprécie vivre. L'entrée sur le court de Lucas POUILLE, avec presque 25 000 personnes qui le soutenaient, est effectivement impressionnante. Je pense qu'à LOON-PLAGE, il y a des souvenirs qui vont trainer.

Autre performance à venir, celle de Claire BENARD, une dunkerquoise de 26 ans expatriée à LONDRES qui a été retenue pour participer en février à une expédition en Arctique, qui parcourra 1 300 kilomètres en 80 jours pour atteindre le pôle d'inaccessibilité, soit le point le plus éloigné des terres. Nous lui souhaitons bon courage et succès pour cette aventure hors du commun.

Très beau résultat également pour le dunkerquois Thomas RUYANT et son coéquipier Boris HERREMAN qui finissent quatrièmes de la Transat "Jacques Vabre".

À noter, aussi, le bel exploit de nos hockeyeurs du HGD en huitième de finale de la Coupe de France, puisqu'ils ont triomphé du Gamyo Épinal qui évolue en ligue "magnus" et nous venons d'apprendre, à l'instant, qu'ils avaient tiré, en quart de finale, l'équipe de Bordeaux, quatrième de ligue "magnus" actuel, ce qui promet à DUNKERQUE un match d'une haute intensité.

Enfin au chapitre des départs et arrivées, je voudrais saluer le travail accompli par Monsieur Guillaume SALOMON qui, après 3 années passées à DUNKERQUE, a quitté ses fonctions de Président du Tribunal de Grande Instance, pour être nommé à ROUEN.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à Monsieur Bruno DONUIS, récemment nommé Directeur du Centre Hospitalier de Dunkerque en remplacement de Jean-Michel HUE.

Sur le plan culturel, le Bateau-Feu a un nouveau directeur en la personne de Monsieur Ludovic ROGEAU qui connaît parfaitement notre agglomération, puisqu'il est jusqu'à présent, Directeur Adjoint du théâtre de la Licorne à DUNKERQUE.

Je vais maintenant laisser la parole au représentant de nos marins-pêcheurs pour une courte mais nécessaire intervention. Monsieur Frédéric DROGERYS, nous allons vous passer un micro et je vous laisse la parole.

Monsieur DROGERYS : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, nous vous remercions de nous recevoir ce soir, bien que cela ne soit pas de gaieté de cœur de nous retrouver lors de cette séance, nous aurions préféré vous rencontrer dans d'autres circonstances.

Vous n'êtes pas sans savoir que les filières des ports de DUNKERQUE, CALAIS et BOULOGNE-SUR-MER sont en grande difficulté. La pêche électrique est à l'origine de leurs maux. Afin de vous permettre d'appréhender les difficultés, nous vous présentons 3 chiffres :

- 70 %, c'est la baisse de la production de sole des filières boulonnaise et calaisienne, depuis 2012,
- 36 %, c'est la baisse de la production de sole des filières dunkerquoises, depuis 2012,
- 4, c'est le nombre de bateaux dunkerquois n'ayant pas eu les moyens de faire face aux difficultés et qui ont dû arrêter leur activité en 2017.

Ne vous leurrez pas si la baisse de production dunkerquoise n'est pas aussi prononcée que celles des productions boulonnaise et calaisienne, c'est uniquement parce que les navires dunkerquois sont dans l'obligation de migrer plus au sud pour trouver des zones plus poissonneuses, car, au large de DUNKERQUE, pour l'heure, il n'y a plus de poisson.

Il vous est donné, en ce moment, la possibilité de pouvoir visionner des reportages sur cette problématique, le retour des médias n'est pas exagérément alarmiste, il est réaliste.

Oui, aujourd'hui, nous trouvons dans nos filets des poissons brûlés ou avec l'arrête dorsale brisée.

Oui, aujourd'hui, les scientifiques, autant publics que privés, n'ont pas la visibilité de l'incidence que les courants électriques ont sur les œufs, les juvéniles et sur la capacité de reproduction des adultes ayant été électrocutés.

Oui, aujourd'hui, l'effort de pêche porté sur la sole par la pêche électrique est totalement irréfléchi et inconscient.

Oui, aujourd'hui, la pratique est dangereuse pour la biomasse.

Nous ne comprenons pas l'Union Européenne qui autorise cette pratique de pêche, même à titre expérimental, alors que les retours professionnels et plaisanciers sont désastreux et alarmistes.

Depuis des décennies, l'Union Européenne met en avant le principe de précaution pourquoi n'en est-il pas de même pour la pêche électrique ? Les lobbies financiers sont-ils à ce point supérieurs à l'objectivité de la prudence en Europe ?

Pour mémoire, après l'avoir essayée, nous vous rappelons que la Chine elle-même, a interdit la pêche électrique, au regard de son impact sur la biomasse.

Aujourd'hui, nous sommes seuls. Les implications et les négociations liées à la pêche électrique ne peuvent pas se faire à l'échelle de nos flottilles. Il est impératif que l'État français se saisisse de ce dossier et qu'il soit force de négociation. La problématique liée à la pêche électrique ne peut se résoudre qu'au travers de discussions étatiques, voire diplomatiques.

Ne vous leurrez pas, aujourd'hui les professionnels exerçant la pêche électrique vont bien au-delà des 5 % autorisés par l'Union Européenne, et surtout la pratiquent hors de la zone qui leur est attribuée. Compte tenu des investissements pratiqués, ils feront tout pour défendre la pêche électrique.

Aujourd'hui, tous les moyens sont bons pour forcer une prise de position allant dans le sens de leurs attentes, et donc dans leur intérêt financier.

Pour que demain vous puissiez voir naviguer au large de vos côtes des bateaux de pêche, il est nécessaire aujourd'hui que nous ayons votre soutien. Ce soutien, aujourd'hui, ne peut se traduire que d'une seule façon : demander au Ministère de se saisir du dossier et de négocier avec les moyens qui sont les siens. Ce n'est pas la filière "pêche" où les administrations de rattachement qui sont en mesure de solutionner le problème. Seule la France a la voix et les cartes pour se faire entendre.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, nous vous remercions pour votre écoute et pour votre soutien.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Merci Monsieur DROGERYS. Je proposerai, en fin de Conseil, un projet de motion qui soutient cette démarche des pêcheurs que je soutiens à 100 %. Je donnerai à ce moment-là la possibilité aux groupes qui le souhaitent, ou aux personnes qui le souhaitent de s'exprimer sur le sujet. Je vous invite éventuellement à rester, si vous le pouvez, pour participer à cet échange, en tout cas pour entendre cet échange.

J'en viens maintenant à notre ordre du jour.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2017 :**

Monsieur le Président : Je vous ai adressé, le 14 novembre, le Procès-Verbal de la séance du 22 juin dernier, je n'ai pas reçu d'observation sur ce Procès-Verbal. Puis-je considérer qu'il est approuvé ? Je vous en remercie.

**Mise aux voix, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président : En "Développement social et solidaire", Monsieur CLINQUART, vous avez 1 délibération.

### **DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE : Monsieur Sony CLINQUART**

1 - Modalités d'intervention financière pour l'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie liée à l'âge dans le cadre du dispositif Réflexadaptation pour l'année 2018.

Monsieur CLINQUART : Il s'agit d'une délibération qui porte sur les modalités d'intervention financière pour l'adaptation des logements au handicap et la perte d'autonomie liée à l'âge dans le cadre du dispositif Réflexadaptation, pour l'année 2018.

Vous vous rappelez que ce dispositif réflexadaptation fait suite à une volonté, dans le cadre du dispositif des États Généraux de l'Emploi Local, de venir en aide aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux personnes âgées qui rencontrent des difficultés dans leur logement.

Ce n'est pas quelque chose de nouveau pour notre Communauté Urbaine. Il faut rappeler que cette Communauté se distingue depuis plus de 15 ans dans ce champs d'interventions et que ce dispositif est pratiquement unique sur notre territoire national.

Aujourd'hui, l'objectif est double :

- c'est naturellement d'offrir au plus grand nombre d'usagers le bénéfice d'un logement adapté,
- et de dynamiser, aussi, le secteur de l'artisanat par l'augmentation du nombre de chantiers.

Il faut également rappeler :

- que nous avons un délégataire qui est rémunéré par la Communauté Urbaine de Dunkerque et qui nous accompagne en évaluant les demandes, il s'agit là de l'APAHM,
- que l'enveloppe annuelle allouée à ce dispositif est de 120 000 Euros,
- que l'aide de la Communauté Urbaine s'adresse aux locataires ou aux propriétaires du parc social ou privé,
- que le handicap soit moteur ou sensoriel.

Pour les personnes entrant dans les plafonds de ressources, le montant de la subvention peut atteindre jusqu'à 4 000 Euros maximum, pour un montant limité de travaux subventionnables à hauteur de 20 000 Euros Hors Taxe.

Pour les autres cas, puisqu'il en existe aussi, nous avons décidé que le montant de la subvention peut s'élever jusqu'à 1 000 Euros. En d'autres termes, la Communauté Urbaine de Dunkerque accompagne les personnes qui n'entrent pas dans les critères puisque, vous le savez, le handicap n'a pas de couleur, n'a pas de frontière et peut tous nous frapper.

Les travaux envisagés doivent :

- notamment être de l'ordre de l'amélioration de l'accessibilité du logement, naturellement, et de ses différentes pièces ou lieux de vie,
- faciliter l'usage des sanitaires, ce sont principalement les demandes dont nous sommes l'objet : salle de bains pour l'adaptation des équipements existants ou l'aménagement de surfaces supplémentaires car parfois il faut aménager ou construire une pièce supplémentaire pour répondre au handicap.

Au premier octobre 2017, 66 dossiers "Réflex'adaptation" ont été instruits ou sont en cours d'instruction, puisque l'année n'est pas terminée. Le montant moyen de l'aide accordée est de 1 084 Euros. 89 % des dossiers concernent des personnes âgées de 60 ans et plus.

Je vous rappelle également que l'on se "colle", si je puis dire, sur le dispositif d'État qui est l'Anah. Et, suivant les taux majorés, nous nous adaptons de façon à ce qu'il y ait une complémentarité.

Le règlement vous a été adressé et, si vous êtes d'accord, cette délibération annulera et remplacera la délibération du 8 décembre 2016.

Monsieur le Président : Merci Monsieur CLINQUART. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que l'intégration des personnes handicapées et le vieillissement de la population sont des préoccupations de la Communauté Urbaine de Dunkerque (C.U.D.) qui a entrepris diverses actions en ce sens, reprises dans son Programme Local de l'Habitat. Depuis sa naissance, en l'an 2000, cette politique s'est ajustée continuellement pour prendre en considération les évolutions législatives et réglementaires, ainsi que les aspirations grandissantes de la société sur cette question.

Dans le cadre des Etats Généraux de l'Emploi Local (E.G.E.L.), il a été décidé de donner une nouvelle impulsion à la politique communautaire d'adaptation des logements aux handicaps et à la perte d'autonomie liée à l'âge, en lançant le dispositif Réflexadaptation, entériné par la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2014.

L'objectif est double :

- offrir au plus grand nombre d'usagers le bénéfice d'un logement adapté,
- dynamiser le secteur de l'artisanat par l'augmentation du nombre de chantiers.

Ainsi, cette aide de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'adresse aux locataires ou aux propriétaires du parc social ou privé, que le handicap soit moteur ou sensoriel. Pour les personnes entrant dans les plafonds de ressources, le montant de la subvention peut atteindre 4 000 Euros



maximum, pour un montant limité de travaux subventionnables à 20 000 Euros H.T. Pour les autres cas, le montant de subvention peut s'élever jusqu'à 1 000 Euros.

Les travaux envisagés doivent notamment permettre :

- d'améliorer l'accessibilité du logement et de ses différentes pièces,
- de faciliter l'usage des sanitaires et de la salle de bains par l'adaptation des équipements existants ou l'aménagement de surfaces supplémentaires.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2017, 66 dossiers Réflexadaptation sont instruits ou en cours d'instruction. Le montant moyen de l'aide accordée est actuellement de 1 084,64 Euros. 89 % des dossiers concernent des personnes âgées de 60 ans et plus (85 % des dossiers en 2016).

Avec le règlement de l'année 2018, le régime de subvention communautaire d'aide à l'adaptation des logements sera en cohérence avec celui de l'Anah, mais les taux seront majorés pour les personnes dont l'adaptation du logement est devenue nécessaire en raison de la perte d'autonomie liée à l'âge. De même, pour les personnes se situant en dehors des plafonds, celles-ci auront droit aussi à une subvention, mais selon des conditions propres à leur catégorie.

Le règlement annexé à la délibération détaille les modalités de mise en œuvre du dispositif qui fera l'objet d'une évaluation au terme de l'année 2018.

Cette délibération et ce règlement annulent et remplacent la délibération du 8 décembre 2016.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'octroyer, dans la limite des crédits budgétaires inscrits annuellement à cet effet, une aide pour l'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie liée à l'âge, dans le cadre du dispositif Réflexadaptation.

APPROUVE le règlement annexé à la présente délibération.

DÉCIDE qu'il entrera en vigueur pour tous les dossiers déposés et enregistrés par les services communautaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette affaire

*Monsieur le Président* : En "Développement économique, projets de territoire, urbanisme lié à ces projets de territoire, innovation, relation portuaire", Monsieur BAILLEUL vous avez 10 délibérations, en l'occurrence 10 C.R.A.C. (Compte Rendu Annuel au Concédant). Monsieur BAILLEUL, vous avez la parole.

*Monsieur BAILLEUL* : Merci Monsieur le Président, pour être précis, je dois vous présenter 9 C.R.A.C. et 1 autre sujet.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, PROJETS DE TERRITOIRE, URBANISME LIÉ À CES PROJETS DE TERRITOIRE, INNOVATION, RELATION PORTUAIRE : Monsieur David BAILLEUL**

2 - Etats Généraux de l'Emploi Local (EGEL) - Remboursements des dépenses liées aux ateliers linguistiques 2016/2017.

Monsieur BAILLEUL : Je suis très attaché à cette première délibération relative aux remboursements des dépenses liées aux ateliers linguistiques 2016/2017.

Vous le savez, en ce qui concerne les ateliers linguistiques, c'est-à-dire l'apprentissage des langues étrangères notamment le néerlandais et l'anglais, pour les enfants dès la maternelle, nous sommes passés de 3 communes expérimentales (BRAY-DUNES, COUDEKERQUE-BRANCHE, DUNKERQUE) à 9 communes pour l'année scolaire écoulée. Et, depuis septembre, nous avons augmenté ce nombre de communes, pour, à terme, arriver à ce que tous les élèves des écoles de nos communes de l'agglomération dunkerquoise, les 20 communes, soient directement concernés par ces ateliers linguistiques que nous soutenons.

Désormais, les communes d'ARMBOUTS-CAPPEL, de BRAY-DUNES, de BOURBOURG, de COUDEKERQUE-BRANCHE, de COUDEKERQUE-VILLAGE/TETEGHEM, de DUNKERQUE/SAINT-POL-SUR-MER, de GHYVELDE/LES-MOËRES, de GRANDE-SYNTHE et de SPYCKER font partie du dispositif et sollicite le concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Vous le savez, le mode opératoire que nous avons retenu est le suivant :

- nous, commune, nous faisons le choix de payer la vacation à l'intervenant que nous recrutons directement ou en passant par l'intermédiaire de la Maison de l'Europe qui est un partenaire privilégié.

- ensuite, la Communauté Urbaine de Dunkerque nous rembourse, ainsi cela permet qu'il n'y ait pas de délai administratif trop long pour les intervenants, qu'ils ne soient pas payés avec des délais trop longs, mais cela permet aussi d'avoir des intervenants locaux qui interviennent dans les écoles situées à proximité de leur lieu d'habitation.

Comme ce dispositif est créateur d'emplois, c'est la raison pour laquelle il s'inscrit dans le cadre des États Généraux de l'Emploi Local.

Je vous propose donc d'approuver ce fonds de concours pour les communes citées.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas. Je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que, par délibération en date du 15 octobre 2015, la Communauté Urbaine de Dunkerque a approuvé l'expérimentation d'ateliers linguistiques en anglais et en néerlandais sur le temps périscolaire dans 3 communes de l'agglomération (BRAY-DUNES, COUDEKERQUE-BRANCHE ET DUNKERQUE) pour l'année scolaire 2015/2016.

Cette décision faisait suite aux conclusions des États Généraux de l'Emploi Local qui visaient, en autres, à donner aux enfants du territoire les meilleures chances pour l'avenir. Au regard du succès de cette expérimentation, le dispositif a été étendu sur l'année scolaire 2016/2017 à l'ensemble des communes de l'agglomération qui le souhaitaient, avec une prise en charge par la C.U.D. du coût des intervenants dans la limite de 35 Euros de l'heure.

Ainsi, pour l'année 2016/2017, 9 communes ont mis en place des ateliers linguistiques, soit environ 800 enfants concernés. Il s'agit des communes d'ARMBOUTS-CAPPEL, BRAY-DUNES, BOURBOURG, COUDEKERQUE-BRANCHE, COUDEKERQUE-VILLAGE/TETEGHEM, DUNKERQUE/SAINT-

POL-SUR-MER, GHYVELDE/LES-MOËRES, GRANDE-SYNTHE et SPYCKER qui sollicitent un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Vu les délibérations des 9 communes sollicitant un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la mise en place des ateliers linguistiques durant les temps N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires).

Vu l'avis de la commission Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'octroyer un fonds de concours aux communes d'ARMBOUTS-CAPPEL, BRAY-DUNES, BOURBOURG, COUDEKERQUE-BRANCHE, COUDEKERQUE-VILLAGE/TETEGHEM, DUNKERQUE/ SAINT-POL-SUR-MER, GHYVELDE/LES MOËRES, GRANDE-SYNTHE et SPYCKER pour les ateliers linguistiques mis en place sur leur territoire pendant l'année scolaire 2016/2017. Le montant de ces fonds de concours représente un total de 103 309,17 Euros, suivant l'annexe jointe à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque ou son représentant à signer tout document afférent au règlement de ces fonds de concours.

Monsieur BAILLEUL : Alors, effectivement, je dois vous présenter toute une série de C.R.A.C., c'est-à-dire les Comptes Rendus Annuels au Concédant.

Comptes Rendus Annuels au Concédant (C.R.A.C.) – Année 2016 :

Zone d'Activité Économique :

3 - BOURBOURG - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de BOURBOURG.

Monsieur BAILLEUL : Pour ce qui concerne BOURBOURG, cela sera très rapide, puisque, foncièrement, il ne s'est pas passé grand-chose, pour la simple raison et vous le savez, c'est le dossier le moins avancé à ce jour, même s'il reste une priorité pour la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Il existe une problématique de multipropriétaires et il est donc difficile d'accéder à la propriété des terrains qui sont nécessaires à la réalisation de cette Z.A.C.

Nous continuons, bien sûr, d'être mobilisés sur ce sujet, d'ailleurs j'en ai encore parlé avec le Maire de BOURBOURG, mais aucune dépense et aucune recette n'ont été constatées en 2016, puisque l'opération d'achat de terrains n'a pas pu être réalisée.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des observations ? Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : Merci Monsieur le Président. J'aimerais faire une remarque d'ordre général et ensuite des questions particulières.

Sur l'ensemble de ces Comptes Rendus Annuels au concédant, on peut remarquer que, globalement, les durées initiales sont toujours largement, mais très largement augmentées. Je pense, par exemple, si on prend la Grande Porte, on est passé d'une durée initiale prévue de 10 ans à 19 ans. Sur la Z.A.C. des Bassins, d'une durée initiale de 12 ans à 26 ans. Je pense que cela pose question : on dit que gouverner, c'est prévoir et, en termes de prévisions, il apparaît que ces aménagements concertés demandent beaucoup, mais beaucoup plus de temps que prévu.

La deuxième remarque générale, qui est aussi un questionnement, tient à la rémunération du concessionnaire. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer, que ce soit pour la S3D puis ensuite pour la SPAD, à partir des années 2011 ou 2012, la rémunération semble élevée. Par exemple, sur la Concession de Restructuration Urbaine de l'Albeck, une rémunération qui se monte, je ne sais pas si c'est en T.T.C. ou en H.T., à 1 337 000 Euros sur 5 359 000 Euros, soit 17 %, cela me semble très

élevé, même excessif. Mais, dans la mesure où la durée s'allonge à n'en plus finir, de 12 ans à 26 ans, on peut penser que la Société d'Économie Mixte ou la SPAD ont également des frais fixes donc, je pense, que l'allongement de la durée est un facteur de renchérissement du coût. Je pense qu'il faudrait y réfléchir.

Une remarque générale, ensuite je viendrai sur les comptes rendus annuels particuliers. Elles ont été initiées en 1999, 2000, 2010, elles s'inscrivent donc, et je parle ici des Zones d'Activités Économiques, dans un schéma de développement économique et selon un modèle économique que vous récusez, puisque lors de votre campagne de 2014 vous aviez bien dit que le tout industriel qui était prôné par votre prédécesseur, vous voyez, vous, qu'il y avait une autre manière de concevoir l'avenir de notre territoire. D'ailleurs vous l'avez évoqué, puisque vous avez présenté votre projet dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, le 17 novembre, donc, pour un autre schéma de développement économique. Cela me pose une certaine contradiction ou à tout le moins un paradoxe, c'est que vous continuez, ou nous continuons collectivement, à prolonger des Z.A.C., à aménager des zones d'aménagement sur la base d'un ancien schéma, alors que vous-même vous considérez que ce schéma est obsolète ou inadapté et qu'il doit être revu dans une autre direction. Il me semble qu'il serait de bonne gouvernance d'avoir une mise à plat, et qu'il y ait une refonte de ces schémas de manière globale.

Monsieur le Président : Y-a-t-il d'autres interventions sur ce C.R.A.C. ? Non, il n'y en a pas. Monsieur BAILLEUL, vous avez la parole pour répondre à Monsieur EYMERY.

Monsieur BAILLEUL : Pour répondre sur l'allongement des délais, tous les élus locaux ici présents, notamment les maires, vous le diront : nous sommes, aussi, souvent tributaires des aléas de la vie économique, des aléas des investisseurs. Je vais vous citer un exemple : à COUDEKERQUE-BRANCHE, nous avons mis 100 ans, ce n'était pas une Z.A.C., mais nous avons mis 100 ans pour terminer le Boulevard Jean Jaurès. Mon prédécesseur, Gustave Fontaine a lancé le boulevard Jean Jaurès et moi, je viens de vendre la dernière "dent creuse" de ce boulevard, pour l'installation d'un professionnel de santé. J'en suis ravi, mais il aura fallu un siècle pour que le boulevard entier soit réalisé, et ce n'est pas rare, dans la vie d'une commune.

Ici, nous en sommes loin. À chaque fois, cela est très détaillé et vous remarquerez qu'il y a toujours des raisons très pertinentes qui font que le projet nécessite d'être prolongé. Et d'autres projets se réalisent dans les délais.

Pour certains projets, c'est compliqué, nous avons repensé le projet, et d'autres ont bénéficié d'une conjoncture économique meilleure, vous avez-vous-même cité des projets datant de 2004, nous n'étions pas du tout dans la même conjoncture économique que celle que nous avons pu connaître au début des années 2010.

Vous reprochez au Président de soutenir ces Zones d'Activités Économiques, vous dissociez le logement et l'économie et vous lui dites, vous étiez "contre" cette politique ; ce n'est pas tout à fait cela. Moi, je me souviens des propos que nous avons tenus en début de mandature. Nous avons toujours dit "le développement de toutes les économies sur le dunkerquois". On ne choisit plus simplement un canal, on les multiplie et je peux vous citer le projet soutenu par la Communauté Urbaine sur un territoire situé en bordure du Quartier Degroote à TÉTEGHEM, à proximité de la pénétrante Celestin Malo, à la Ferme des Jésuites. Il y aura là une zone d'activité artisanale et commerciale ; encore un secteur que nous devons développer par la création d'une nouvelle zone économique, car nous savons qu'à 5 ans ou 10 ans, nous aurons des besoins de terrains nouveaux pour implanter les entreprises en cœur d'agglomération. Le Président n'a pas changé d'avis, il n'a jamais dit "j'en choisis un au détriment de l'autre" ; il a dit "toutes les économies" et pas seulement un type d'économie. C'est exactement ce que nous faisons au niveau de ces démarches.

Monsieur le Président : Merci Monsieur BAILLEUL. Je vais repréciser mon propos. Je n'ai jamais changé sur les problématiques économiques, Monsieur EYMERY, j'ai toujours dit qu'effectivement si le territoire dunkerquois voulait situer son avenir dans l'industrie du 20<sup>ème</sup> siècle, il se faisait une illusion ; cela a toujours été mon propos et ce qui constitue le cadre de ma pensée, de notre pensée collective ici au sein de ce Conseil. C'est ce qui a été affirmé dans le cadre des États Généraux de l'Emploi Local.

Je vais vous le résumer très vite, mais je vous rappelle les grands axes des États Généraux de l'Emploi Local qui sont parfaitement conformes à la vision de la majorité de ce Conseil :

1° - Diversifier l'économie. Effectivement, il ne peut plus y avoir que de l'industrie sur le territoire dunkerquois. Je vous rappelle déjà quelques résultats : + 73 % de fréquentation touristique à DUNKERQUE depuis 3 ans, cela, c'est déjà des résultats concrets et ce n'est pas que l'effet "NOLAN", comme certains le disent. Je prends le tourisme mais je pourrais prendre d'autres exemples comme les productions cinématographiques. Personne ne le contestera, presque toutes les semaines, aujourd'hui, à DUNKERQUE, vous avez une production cinématographique qui se tourne, qui était une activité totalement inexistante dans le dunkerquois il y a encore quelques années. Donc, la diversification de l'économie est un premier point absolument essentiel.

2° - Accompagner l'industrie dans sa transition énergétique, économique, environnementale. Le dossier TIGA que j'évoquais tout à l'heure, l'appel à manifestation nationale, c'est complètement cela. C'est comment on essaie de penser un bassin industriel avec des fondamentaux du 20<sup>ème</sup> siècle, pour le projeter dans le 21<sup>ème</sup> siècle. D'ailleurs, au passage, nous sommes déjà une économie industrielle de l'après pétrole, puisque nos deux raffineries ont déjà fermé, après celle de TOTAL, celle de SRD. Donc, ce territoire est déjà en train de vivre l'après pétrole concrètement. Comment on accompagne demain ? Damien CARÊME citait, récemment en Conférence des Maires, la réflexion que nous avons avec ARCELOR MITTAL sur la captation du CO<sub>2</sub> qui, là, est de nature effectivement à renforcer notre sidérurgie locale. C'est comment accompagner l'industrie dunkerquoise vers le 21<sup>ème</sup> siècle ; c'est un deuxième axe essentiel des États Généraux de l'Emploi Local.

3° - Développer l'entrepreneuriat. Nous sommes sur un territoire où l'entrepreneuriat, pour des raisons historiques, est faiblement développé. Nous avons un taux de création d'entreprises moitié moindre que la moyenne nationale. Ce n'est pas la faute des dunkerquois, c'est une question historique, c'est une question de culture. Ce territoire a privilégié, effectivement à un moment donné, d'autres enjeux, notamment autour du salariat. Aujourd'hui, il faut revoir et faire un travail de fond sur cette culture d'entreprise. Cela ne se fera pas en un an, en deux ans, ou même en cinq ans. Mais il faut engager le travail ; un travail de long terme sur l'évolution de la culture entrepreneuriale et la culture de l'innovation.

4° - Et enfin, dernier axe des États Généraux de l'Emploi Local, remettre et repenser l'humain dans notre développement économique. Tout à l'heure, David BAILLEUL parlait du développement des langues, nous avons des lacunes autour du développement des langues. D'ailleurs, si nous n'avions pas de lacune, peut-être que nous aurions aujourd'hui un taux de chômage beaucoup plus faible, par rapport au néerlandais, et peut-être aussi un certain nombre de facilitations d'implantations d'entreprises par rapport à l'anglais, où j'ai encore entendu récemment un investisseur nous dire qu'effectivement, sur le dunkerquois, on avait une main d'œuvre exemplaire mais le seul point noir était la maîtrise des langues, en particulier de l'anglais. Cette question des langues c'est quelque chose que nous souhaitons développer. Tout à l'heure Monsieur BAILLEUL a également parlé de la fondation sur cette question de la solidarité. Je vous renvoie aux États Généraux de l'Emploi Local sur la stratégie économique. Elle n'a pas forcément directement un lien avec l'implantation ou la localisation des zones d'activités. D'ailleurs, un certain nombre d'implantations économiques peut se faire en dehors de ces zones d'activités ou de ces Z.A.C. Le grand hôtel ne se situe pas particulièrement dans une Z.A.C. et pourtant il répond à un enjeu de diversification économique à travers le tourisme. Il ne nécessite pas ce nouveau schéma de pensée, si vous me permettez l'expression et ne nécessite pas forcément la modification du positionnement de nos zones d'activités économique. Donc, je ne fais pas forcément le lien entre l'espace et l'ambition. En tout cas, l'ambition est claire.

J'appuierai Monsieur BAILLEUL sur cette question de l'évolution au cours du temps. Moi, je n'ai pas votre lecture de 12 ans, cela doit être fini à 12 ans. Si, à un moment donné, l'outil Z.A.C. reste pertinent pour le développement d'un territoire, pourquoi fermer une Z.A.C.. On peut imaginer simplement garder l'outil, la Z.A.C. n'est qu'un outil finalement au service d'une vision urbaine. Par contre, la vision urbaine évolue à un moment donné, un quartier peut évoluer, mais on peut garder un outil d'aménagement qui s'appelle la Z.A.C. À chaque fois, c'est adapté. Si

vous prenez la Z.A.C. du Théâtre, effectivement quand vous prenez la vision urbaine, l'ambition urbaine qui s'y développe aujourd'hui n'a pas grand-chose à voir avec celle du départ, mais l'outil Z.A.C. s'est adapté justement à l'évolution de la vision urbaine. Donc, maintien d'un outil ne veut pas dire forcément absence d'évolution de la vision urbaine.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Monsieur EYMERY, vous voulez ajouter quelque chose ? Allez-y Monsieur EYMERY, rapidement.

Monsieur EYMERY : Ce qui se conçoit bien, s'énonce clairement, je serais assez rapide. Je n'ai pas dit, à aucun moment de mon propos qu'une Z.A.C. qui était inscrite à 10 ans devait fermer à 10 ans, j'ai demandé explication. J'ai dit que je constatais, d'une manière générale, qu'on prolongeait les dates.

Monsieur le Président : Je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que, par délibération en date du 5 juillet 2012, le conseil communautaire a concédé à la Société Publique d'Aménagement du Dunkerquois (S.P.A.D.), la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de BOURBOURG. Cette zone est notamment destinée à accueillir des activités agroalimentaires.

Cette Z.A.C., d'une superficie de 18 hectares, va dans le sens du plan local de développement économique qui préconise le renforcement des filières économiques et la diversification du tissu industriel.

Le concessionnaire S.P.A.D. a transmis à la Communauté Urbaine de Dunkerque le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) pour l'année 2016.

Compte tenu des délais nécessaires à l'acquisition des terrains concernés, l'opération est aujourd'hui en suspens. Les procédures en cours se poursuivront en 2018 afin d'acquérir la maîtrise foncière.

Aucune recette ou dépense n'a donc été constatée en 2016.

De fait, le bilan est stable à 6 000 000,00 Euros H.T. avec une participation communautaire de 3 300 000,00 Euros H.T., qui sera mobilisée en 2018 à hauteur de 100 000,00 Euros H.T., en vue de lancer les études pré-opérationnelles.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le C.R.A.C. de la Z.A.C. de BOURBOURG pour l'année 2016 portant sur un bilan de 6 000 000,00 Euros H.T.

APPROUVE le montant provisionnel de la participation pour 2018 estimé à 100 000,000 Euros H.T.

#### 4 - CAPPELLE-LA-GRANDE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de la Grande Porte.

Monsieur BAILLEUL : Cette Zone d'Aménagement Concerté de la Grande Porte à CAPPELLE-LA-GRANDE a, quant à elle, évolué.

Nous sommes sur une opération qui a permis l'ouverture partielle du parc d'activités au commerce et qui a relancé la commercialisation des terrains pour des activités autres que les enseignes commerciales.

L'étude de maîtrise d'œuvre, commencée en 2016, va être poursuivie en 2017-2018 pour aménager et développer la dernière phase de la Z.A.C., à proximité de la RD 625.

Des travaux de viabilisation du sud de la zone sont en train de se poursuivre.

Le bilan de l'opération est important (12 392 456 Euros) et reste stable.

Une participation communautaire sera provisionnée pour l'exercice 2018, eu égard à ce que je vous ai annoncé en ce qui concerne la maîtrise d'œuvre et la viabilisation des derniers terrains pour un montant de 850 000 Euros Hors Taxe.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des observations ? Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : Sur la Zone d'Aménagement de la Grande Porte, y-a-t-il ou n'y-a-t-il pas d'incidence, à la suite de la faillite de la société D.L.B.

Monsieur le Président : Je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

#### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que, par délibération en date du 7 novembre 2000, le conseil communautaire a concédé à la Société d'Economie Mixte (S.E.M.) S3D la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de la Grande Porte à CAPPELLE-LA-GRANDE pour une durée de 10 ans, prolongée de 4 ans, puis de 2 ans, puis de 5 ans jusqu'au 31 décembre 2021, respectivement par délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2005, du 17 octobre 2013 et du 15 octobre 2015.

Le concessionnaire S3D a transmis à la Communauté Urbaine de Dunkerque le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) pour l'année 2016.

Ce document appelle les commentaires suivants sur les opérations significatives de l'année 2016 :

#### 1 - Bilan de l'année 2016

##### Réalisations :

L'année 2016 a vu le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre afin de permettre l'enclenchement de la dernière phase d'aménagement de la Z.A.C. qui concerne 6 ha.

##### Dépenses :

Au cours de l'année 2016, les dépenses sont composées notamment :

- d'études : 7 648,00 Euros H.T.,
- d'acquisitions : 27 779 Euros H.T.,
- de travaux de viabilité : 101 564,00 Euros H.T.,

- des honoraires de maîtrise d'œuvre : 5 865,00 Euros H.T.,
- de la rémunération du concessionnaire : 65 231 Euros H.T.

Les frais de gestion (239 381 Euros H.T.) amènent le total des dépenses à 447 468,00 Euros H.T.

#### Recettes :

Elles sont composées des cessions foncières et totalisent 256 218,00 Euros H.T. en intégrant les produits de gestion.

#### 2 - Prévision 2017 - 2018

L'ouverture partielle du parc d'activités aux commerces a incontestablement relancé sa commercialisation, non seulement par le biais des enseignes commerciales, mais également des autres activités économiques.

L'étude de maîtrise d'œuvre sera poursuivie pour aménager et développer la dernière phase de la Z.A.C. à proximité de la RD 625. Le démarrage des travaux est prévu pour le second semestre 2017.

Des travaux de viabilisation du sud de la zone vont par ailleurs se poursuivre en 2017, en relation avec les chantiers de construction.

Le bilan de l'opération reste stable à 12 392 456,00 Euros H.T.

Une participation communautaire prévisionnelle de 850 000,00 Euros H.T. est sollicitée pour 2018.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le montant prévisionnel de la participation communautaire estimé à 850 000,00 Euros H.T. pour 2018.

#### 5 - DUNKERQUE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de l'Ecopark du Banc Vert.

Monsieur BAILLEUL : En 2016, il convient de noter :

- des acquisitions nouvelles permises dans la Zone de l'Ecopark du Banc Vert,
- la rémunération du concessionnaire sur laquelle nous avons déjà échangé lors de la présentation des C.R.A.C. au dernier Conseil de Communauté.

Nous avons réalisé, en 2017, l'accompagnement des réseaux par la pose des mâts d'éclairage public et nous continuerons, en 2018, la campagne de commercialisation auprès des opérateurs publics et privés. Par contre, parce que les travaux sont désormais effectués, il n'y aura aucune participation financière pour 2018. Nous sommes dans la phase de finalisation de la commercialisation.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des observations ? Non il n'y en a pas, je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**



## DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président,

Expose aux membres du Conseil que, par délibération en date du 20 décembre 2012, le conseil communautaire a concédé à la Société Publique d'Aménagement du Dunkerquois (S.P.A.D.), l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de l'Ecopark du Banc Vert à DUNKERQUE. Un avenant a été passé le 21 janvier 2016 en vue notamment d'ajuster le bilan prévisionnel de l'opération (+ 4,27 %).

Le concessionnaire a transmis à la Communauté Urbaine de Dunkerque le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) pour l'année 2016.

Ce document appelle les commentaires suivants sur les opérations significatives de l'année 2016.

### 1 - Bilan de l'année 2016

#### Réalisations :

L'année 2016 a été consacrée au développement de projets immobiliers notamment celui de Soga Mercedes.

#### Dépenses :

Au cours de l'année 2016, les dépenses ont principalement concerné :

- des acquisitions : 301 643,00 Euros H.T.,
- des travaux de viabilité : 11 692,00 Euros H.T.,
- des études : 2 180,00 Euros H.T.,
- des honoraires de maîtrise d'œuvre : 1 200,00 Euros H.T.,
- de la rémunération du concessionnaire : 57 388,00 Euros H.T.

Les frais divers et de gestion amènent le total des dépenses à 375 277,00 Euros H.T.

#### Recettes :

Le montant total des recettes en 2016 s'établit à 1 283 753,00 Euros H.T., montant composé de la participation communautaire, liée à la dépollution, 153 753,00 Euros H.T. et des cessions, 1 130 000,00 Euros H.T.

### 2 - Prévision 2017 - 2018

Il s'agira en 2017 - 2018 d'accompagner les chantiers de construction des opérateurs privés, amenée des réseaux, pose des mâts d'éclairage public, etc., et de poursuivre la campagne de commercialisation auprès des opérateurs publics et privés.

Enfin, au regard des difficultés rencontrées dans le développement des opérations tertiaires, il conviendra d'interroger la vocation de la Z.A.C. et si besoin est, de la réorienter.

Aucune participation ne sera sollicitée en 2018.

Le bilan de l'opération reste stable à 3 753 867,00 Euros H.T.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir

délibéré,

APPROUVE le C.R.A.C. de la Z.A.C. de l'Ecopark du Banc Vert à DUNKERQUE pour l'année 2016 portant sur un bilan de 3 753 867,00 Euros H.T.

6 - GRANDE-SYNTHE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du parc industriel des Repdyck.

Monsieur BAILLEUL : Le parc industriel des Repdyck a vu l'arrivée d'un certain nombre d'entreprises, par exemple, l'entreprise dunkerquoise "Baron" dans le secteur de la chaudronnerie, qui s'est installée dans un bâtiment neuf.

On observe un ralentissement de la concrétisation des ventes de terrains, en grande partie du fait que les investisseurs qui étaient intéressés pour s'installer sur le site n'ont pas obtenu les financements nécessaires.

Le prévisionnel de cession de terrain permettrait 1 500 m<sup>2</sup> supplémentaires de petits terrains reconfigurés depuis le début de l'opération en 2012.

2017-2018, obligera à une stratégie de communication nouvelle pour permettre une commercialisation plus présente.

Des travaux importants ont été réalisés il y a quelques années. Le bilan de l'opération reste stable à 965 439 000 Euros. Aucune participation communautaire n'est sollicitée pour l'année prochaine puisque nous sommes, là aussi, dans la phase d'achèvement de la commercialisation et il n'y a donc plus besoin d'investissement lourd de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour rendre ces terrains accessibles, praticables et éclairés.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des observations ? Non il n'y en a pas, je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que, par délibération en date du 6 mai 1999, le conseil communautaire a concédé à la Société d'Economie Mixte (S.E.M.) S3D, la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du parc industriel des Repdyck à GRANDE-SYNTHE pour une durée de 10 ans, prolongée jusqu'au 31 décembre 2014, puis jusqu'au 31 décembre 2016, et enfin jusqu'au 31 décembre 2021, respectivement par délibérations du conseil communautaire en date du 15 décembre 2005 puis du 17 octobre 2014 et enfin du 26 novembre 2015.

Le concessionnaire S3D a transmis à la Communauté Urbaine de Dunkerque le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) pour l'année 2016.

Ce document appelle les commentaires suivants sur les opérations significatives de l'année 2016 :

1 - Bilan de l'année 2016

Réalisations :

L'année 2016 a vu la poursuite des travaux de viabilisation du sud du parc d'activités dont la commercialisation a ralenti dans un contexte économique difficile.

Dépenses :

Au cours de l'année 2016, les dépenses sont composées notamment :

- d'honoraires de maîtrise d'œuvre : 10 124,00 Euros H.T.,
  - de travaux de viabilité : 10 725,00 Euros H.T.,
  - de la rémunération du concessionnaire : 80 862,00 Euros H.T.
- Les frais divers et de gestion amènent le total des dépenses à 115 066,00 Euros H.T.

Recettes :

Aucune recette n'a été perçue en 2016 à part les produits financiers.

2 - Prévision 2017-2018

Un certain ralentissement de la concrétisation des ventes de terrains a été constaté depuis 2015. Cela est dû aux difficultés des investisseurs à obtenir les financements nécessaires à leur projet.

En 2017-2018, il s'agira en conséquence de continuer à mener une stratégie de commercialisation et de communication plus présente et déterminée.

La commercialisation des petits terrains reconfigurés en 2012 pour répondre à la demande a donné de très bons résultats. Aussi, une opération de division foncière du même ordre sera-t-elle renouvelée en 2017-2018 afin de dynamiser la commercialisation.

En 2017, le prévisionnel de cession est de deux terrains représentant une surface de 1 496 m<sup>2</sup>.

S3D a enfin trois preneurs pour une possible signature en 2018 : Electromer, Saerens et Rosieux.

Les travaux de V.R.D. seront réalisés en fonction de la commercialisation.

Le bilan de l'opération reste stable à 9 165 439,00 Euros H.T. Aucune participation communautaire n'est sollicitée au titre de 2018.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le C.R.A.C. de la Z.A.C. du parc industriel des Repdyck à GRANDE-SYNTHE pour l'année 2016 sur un bilan qui s'établit à 9 165 439,00 Euros H.T.

7 - GRAVELINES - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du Guindal - Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) - Année 2016.

Monsieur BAILLEUL : Avec cette Z.A.C. du Guindal nous sommes encore plus à l'Ouest du territoire. C'est un dossier que Monsieur RINGOT connaît bien, car il est très attaché au développement économique de sa commune. C'est peut-être aussi, en partie, grâce à son activisme, que la plupart des parcelles sont aujourd'hui commercialisées, même si le contexte économique a rendu difficile la commercialisation des toutes dernières parcelles.

Il y a eu une évolution de la réglementation en matière de sécurité des canalisations et du transport du gaz naturel, il a donc fallu procéder à la mise en place de protections qui ont entraîné des coûts supplémentaires.

Le bilan est stable à 2 947 000 Euros, mais on enregistre des dépenses supplémentaires liées à cette sécurisation.

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des observations ? Non il n'y en a pas, je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que, par délibération en date du 25 octobre 2007, le conseil communautaire a concédé à la Société d'Économie Mixte (S.E.M.) S3D, la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du Guindal à GRAVELINES pour une durée de 7 ans, prolongée de 2 ans, puis de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019, par délibérations en date du 17 octobre 2013 et du 15 octobre 2015. Cette zone est destinée à l'accueil des petites et moyennes entreprises industrielles ou de services à l'industrie.

Le concessionnaire S3D a transmis à la Communauté Urbaine de Dunkerque le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) pour l'année 2016.

Ce document appelle les commentaires suivants sur les opérations significatives de l'année 2016.

1 - Bilan de l'année 2016

Réalisations :

Les travaux de viabilisation du parc d'activités ont été réalisés et les parcelles sont désormais prêtes à être investies par les futurs acquéreurs. Seuls les branchements au domaine public des futures entreprises restent à réaliser.

En 2016, S3D a racheté le foncier acquis par MALAUS, qui n'est pas parvenu à concrétiser son projet. Cela permettra l'accueil de la Compagnie du Jardin des Plantes.

Dépenses :

Au cours de l'année 2016, les dépenses sont composées notamment :

- des frais de gestion : 60 745,00 Euros H.T.,
- des acquisitions foncières : 112 730,00 Euros H.T.

Le total des dépenses, en intégrant les travaux de viabilité s'établit à 180 351,00 Euros H.T.

Recettes :

Aucune recette n'a été perçue en 2016.

Le bilan reste stable à 2 947 005,00 Euros H.T.

2 - Prévision 2017 - 2018

La plupart des parcelles est aujourd'hui commercialisée. Le contexte économique rend difficile la commercialisation des dernières parcelles.

Suite à l'évolution de la réglementation en matière de sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, le gazoduc situé au sud de la RD 601 devra être mis en protection et le sera en fonction de l'avancement de la commercialisation des terrains

concernés.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le C.R.A.C. de la Z.A.C. du Guindal à GRAVELINES pour l'année 2016 portant sur un bilan de 2 947 005,00 Euros H.T.

### Zone d'Habitat

#### 8 - DUNKERQUE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) des Bassins.

Monsieur BAILLEUL : Avec la Z.A.C. des Bassins, nous revenons dans le centre d'agglomération, dans cette ville de DUNKERQUE qui représente, à peu près, 45 % de la population de notre territoire, avec un même montant d'investissement, eu égard à ce que le Président est très vigilant sur ces questions.

La société d'Economie Mixte a permis, avec l'aide de la Communauté Urbaine de Dunkerque, de développer cette Z.A.C. des Bassins.

2016 a été une année transitoire, nous l'avons déjà évoqué, on note surtout une rémunération du concessionnaire.

Les objectifs principaux, à court terme, consistent en la poursuite des rétrocessions foncières qui ne sont pas simples sur ce territoire, mais aussi en la réalisation des travaux préparatoires du secteur 2 du parking du Pôle Marine notamment et de l'emprise de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Dunkerquois que vous connaissez bien, car c'est un sujet important pour permettre, dans ce secteur, de renforcer l'attractivité du centre de l'agglomération dunkerquoise. Je sais que le Maire de DUNKERQUE y est très attaché.

Le bilan de l'opération évolue à la hausse mais nécessairement eu égard à ce que je viens de vous évoquer. Son montant est de 750 000 Euros H.T. Le bilan prévisionnel, en dépenses, est donc de 28 649 715 Euros.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : Sur la Z.A.C. des Bassins, sur le bilan de l'année 2016, il est noté que le groupement de promotion a missionné un bureau d'étude programmatrice, afin de définir précisément les besoins de chaque preneur potentiel identifié : l'espace ludique composé du bowling et du laser-game, le restaurant, un hôtel 3 étoiles "business", un immeuble tertiaire ; et, dans les prévisions 2017-2018, on ne revoit pas ces équipements. Je pense savoir qu'un certain nombre sont toujours d'actualité. Il faudrait peut-être nous en dire plus, d'autant plus que dans d'autres comptes rendus annuels au concédant, vous évoquez de manière assez précise ce qui va se passer sur 2017 et 2018.

Monsieur le Président : Je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

#### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres de Conseil que, par délibération en date du 29 octobre 1993, le conseil communautaire a concédé à la Société d'Economie Mixte (S.E.M.) S3D, la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) des Bassins à DUNKERQUE pour une durée de 12 ans,

prolongée de 5 ans, puis de 2 fois 2 ans puis encore de 5 ans jusqu'au 31 décembre 2021 par des avenants conclus respectivement les 18 décembre 2004, 4 novembre 2009, 20 décembre 2011, 7 janvier 2014 et 15 octobre 2015.

Le concessionnaire S3D. a transmis à la Communauté Urbaine de Dunkerque le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) pour l'année 2016.

Ce document appelle les commentaires suivants sur les opérations significatives de l'année 2016 :

#### 1 - Bilan de l'année 2016

##### Réalisations :

En 2016, les études ont été poursuivies en vue de l'implantation d'un pôle multi-activités à proximité du Pôle Marine.

Le groupement de promotion a missionné un bureau d'études programmatrice, afin de définir précisément les besoins de chaque preneur potentiel identifié soit :

- un espace ludique composé d'un bowling et d'un laser game,
- un restaurant,
- un hôtel trois étoiles business,
- un immeuble tertiaire.

##### Dépenses :

Au cours de l'année 2016, les dépenses sont composées notamment :

- de la rémunération du concessionnaire : 210 343,00 Euros H.T.

Les frais divers amènent le total des dépenses à 210 988,00 Euros H.T.

##### Recettes :

Aucune recette n'a été perçue en 2016.

#### 2 - Prévision 2017 - 2018

Les objectifs principaux de court terme sont :

- la réalisation des travaux préparatoires des secteurs de l'ISTA et du parking du Pôle Marine,
- la négociation, le montage juridique et le développement du projet sur l'emprise de la C.C.I.D.,
- la poursuite des rétrocessions foncières.

La mise en œuvre de ces projets contribuera au renforcement et l'amélioration de l'attractivité du centre de l'agglomération dunkerquoise.

Une étude de maîtrise d'œuvre urbaine sera par ailleurs lancée sur le secteur Quai d'Honneur Place de l'Yser en 2017.

Aucune participation ne sera sollicitée en 2018.

Le bilan de l'opération évolue à la hausse, 750 000,00 Euros H.T. environ, soit + 0,2 % en recettes et en dépenses pour atteindre 28 649 715,00 Euros H.T.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) de la Z.A.C. des Bassins à DUNKERQUE pour l'année 2016 portant sur un bilan de 28 649 715,00 Euros H.T.

9 - DUNKERQUE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du cœur d'agglomération - Pôle théâtre.

Monsieur BAILLEUL : En ce qui concerne la Zone d'Aménagement Concerté du Pôle Théâtre, nous constatons une opération compliquée, au départ, mais qui permet maintenant la mise en œuvre, et c'est lancé, d'une résidence "senior" qui sera livrée courant de l'année 2019. C'est un projet d'envergure très attendu par nos seniors qui sont de plus en plus attentifs à ce type de prestation et qui ne veulent plus du tout entendre parler de maison de retraite, terme qui fait toujours un peu peur, et pire encore d'EHPAD. Là, nous en sommes loin, il s'agit d'une résidence "seniors" avec services "plus". C'est un moyen de bien vieillir chez soi, et il me semble que cela figurait dans votre programme municipal, Monsieur le Président.

Il faut noter également la réalisation du programme de 75 logements, dont 23 en locatif social, la règle des 3 tiers (logements intermédiaires, logements en accession, logements en locatif social) et la conception et la réalisation du Parvis de la future bibliothèque et des espaces attenants pour 2018, je crois aussi que vous y teniez en votre qualité de maire de DUNKERQUE.

Il vous est donc proposé de reporter, bien évidemment, la liquidation de l'opération qui pouvait être envisagée au niveau de l'îlot Benjamin Morel, au plus tard en septembre 2020 pour permettre les réalisations que je viens d'évoquer, ici avec vous, et qui sont, pour certaines, déjà bien engagées, il suffit de se rendre sur le terrain pour le constater.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : J'aimerais vous poser plusieurs questions sur la Z.A.C. du cœur d'agglomération, le Pôle Théâtre.

Il est indiqué : "compte tenu de l'alerte de l'aménageur sur la situation fiscale de l'opération nécessitant notamment la signature d'acte authentique de vente pour intégrer au bilan des recettes taxées", voudriez-vous nous en dire plus, parce que cela reste un peu confus ?

Nous sommes le 30 novembre, nous sommes en Conseil de la Communauté Urbaine, le 23 novembre il y avait un Conseil Municipal à DUNKERQUE ; il a été acté la cession à une société "RVM" de l'ancienne ou de ce qui va devenir l'ancienne bibliothèque de la rue Benjamin Morel, et donc elle ne s'intègre pas, a priori. Je constate qu'elle ne s'intègre pas dans la Zone d'Aménagement Concerté. Pouvez-vous, là aussi, nous éclairer pour savoir ce qu'il en est ? Je vous remercie.

Monsieur le Président : Y-a-t-il d'autres interventions ? Non, il n'y en a pas. Monsieur BAILLEUL, vous avez la parole pour répondre à Monsieur EYMERY.

Monsieur BAILLEUL : Monsieur EYMERY, je n'ai pas assisté au Conseil Municipal de DUNKERQUE mais je peux facilement vous communiquer la raison pour laquelle on ne retrouve pas cette cession dans le Compte Rendu Annuel au Concédant. Nous examinons aujourd'hui le Compte-rendu de l'année écoulée, je vous parle de 2016 et un petit peu de 2017 ; et ce dont vous parlez c'est un Conseil Municipal qui vient de se tenir et qui concernera le Compte Rendu Annuel au Concédant de l'année prochaine. Cela fonctionne toujours ainsi, chaque année, quand on lit bien les délibérations.

Monsieur le Président : Merci Monsieur BAILLEUL. Je vous propose de passer au vote. Monsieur EYMERY, vous voulez ajouter quelque chose ? Allez-y Monsieur EYMERY.

Monsieur EYMERY : Sur la petite pique aussi inutile que gratuite de Monsieur BAILLEUL, sur la lecture des délibérations, pour le pôle Théâtre, il est marqué "prévisions 2017-2018". A mon souvenir, c'est en avril 2016 qu'a été évoqué, au Conseil Municipal de DUNKERQUE, la construction d'une nouvelle bibliothèque et donc la vente de l'ancienne puisque la bibliothèque allait migrer à l'ancien musée des beaux-arts. Je suis donc fondé à m'interroger que même sur un bilan de l'année 2016, lorsqu'il évoque les prévisions 2017-2018, il ne parle que de la résidence Séniors, il ne parle que de la réalisation du programme de 61 logements, etc, sans citer la transformation de la bibliothèque en logements de standing, c'est aussi simple que cela.

Monsieur le Président : Monsieur EYMERY, je vais vous répondre sur cela. L'ancienne bibliothèque, celle qui a été vendue est hors Z.A.C. Le périmètre de la Z.A.C. intègre Benjamin Morel, intègre la place, mais n'intègre pas ce que nous allons appeler l'ancienne bibliothèque, ce qui a été vendu au Conseil Municipal. Voilà.

Je passe maintenant au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

#### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que, par délibération en date du 20 février 2011, le conseil communautaire a concédé à la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) l'aménagement de la Z.A.C. du cœur d'agglomération - Pôle théâtre dans le cadre d'un contrat de prestations intégrées.

Le concessionnaire a transmis à la Communauté Urbaine de Dunkerque les Comptes Rendus Annuels au Concédant pour l'année 2016.

Ce document appelle les commentaires suivants sur les opérations significatives de l'année 2016.

#### Bilan de l'année 2016

##### Réalisations :

L'année 2016 a été consacrée à l'accompagnement des opérateurs dans l'élaboration de leur programme et la constitution de leur permis de construire.

##### Dépenses :

Au cours de l'année 2016, les dépenses sont essentiellement composées de la rémunération du concessionnaire, 124 433,00 Euros H.T.

##### Recettes :

Les recettes sont composées de la participation communautaire : 265 000,00 Euros H.T.

#### Prévisions 2017-2018

Les objectifs de court terme sont :

- la mise en œuvre de la résidence sénior pour une livraison estimée à fin 2019,
- la réalisation du programme de 61 logements dont 23 en locatif social pour une livraison attendue en 2020,



- la conception et leur réalisation du parvis de la future bibliothèque et les espaces attenants pour octobre 2018,
- l'accompagnement des programmes immobiliers précités par l'aménagement de leurs abords.

Par ailleurs, la C.U.D. avait souhaité engager la mise en liquidation de l'opération par conseil communautaire en date du 3 mars 2016.

Compte-tenu :

- de l'alerte de l'aménageur sur la situation fiscale de l'opération nécessitant notamment la signature d'acte authentique de vente pour intégrer au bilan des recettes taxées,
- de la demande de la collectivité d'accompagner notamment les travaux d'aménagement des abords des opérations de constructions dans le cadre du programme des équipements de la Z.A.C.,
- de l'accompagnement de la réflexion des collectivités sur la configuration de la future place Dauphine et de la déclinaison des parties d'aménagement retenues pour l'aménagement du parvis d'accès à la Nouvelle Bibliothèque d'Agglomération.

Il est proposé :

- de reporter la liquidation de l'opération aux termes des travaux d'aménagement de l'îlot Benjamin Morel intervenant au plus tard en septembre 2020,
- de prolonger la durée du contrat de concession de la S.P.A.D. à la même échéance permettant ainsi à l'aménageur d'engager les études et travaux nécessaires à la réalisation des programmes de logements et d'équipement public projeté sur le périmètre opérationnel de la Z.A.C.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel au Concédant de la Z.A.C. Cœur d'Agglomération - Pôle théâtre à DUNKERQUE pour l'année 2016.

APPROUVE le prolongement de la durée, par avenant de l'opération, jusqu'à septembre 2020.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 10 - GRANDE-SYNTHÉ - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du centre-ville.

*Monsieur BAILLEUL : Dans le cadre de la Z.A.C. du Centre-ville de GRANDE-SYNTHÉ, nous avons déjà évoqué l'opération avec le promoteur "PARTENORD HABITAT" qui a pris du retard, c'est pourquoi il est proposé de prolonger l'opération d'une année. Aucune participation communautaire n'est sollicitée pour cette année, puisque nous sommes dans la phase de logements portés par un bailleur social qui doivent être totalement remaniés.*

*Monsieur le Président : Y-a-t-il des observations ? Non il n'y en a pas, je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.*

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

## DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que le conseil communautaire a approuvé, le 7 décembre 2000, le dossier de création-réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du centre-ville de GRANDE-SYNTHÉ et a confié la réalisation de l'opération, par convention publique d'aménagement, le 19 novembre 2001, à la Société d'Économie Mixte (S.E.M.) S3D.

Dans le cadre de sa mission, le concessionnaire S3D a établi le compte-rendu d'activités pour l'année 2016. Ce document appelle les commentaires suivants sur les opérations significatives de l'année 2016.

### 1 - Bilan de l'année 2016

#### Réalisations :

En 2016, le promoteur Synergie Park a accepté de revendre à S3D les terrains non commercialisés qui représentent une surface de 3 166 m<sup>2</sup> sur l'îlot 1.

Le projet de 12 logements de Partenord Habitat a été totalement remanié. La livraison du programme est prévue au second semestre 2017.

#### Dépenses :

Au cours de l'année 2016, les dépenses se sont composées notamment :

- de travaux de viabilité de compétences communautaires et communales : 126 548,00 Euros H.T.,
- de la rémunération du concessionnaire : 142 340,00 Euros H.T.,
- des honoraires de maîtrise d'œuvre : 1 243,00 Euros H.T.,
- de frais divers : 141,00 Euros H.T.,
- de travaux de viabilité : 36 050,00 Euros H.T.

Le total des dépenses en 2016 s'élève à 179 774,00 Euros H.T.

#### Recettes :

Aucune recette n'a été perçue en 2016.

Le bilan de l'opération reste stable à 7 603 291,00 Euros H.T.

### 2 - Prévisions pour 2017-2018

Compte-tenu des retards pris par Partenord Habitat, il est proposé de prolonger l'opération d'une année.

Une enquête foncière globale sera engagée en 2017 pour déterminer s'il n'existe pas de terrains résiduels propriétés de la S3D qui devront faire l'objet de régularisation avec la C.U.D.

Aucune participation communautaire n'est sollicitée pour 2017.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) de la Z.A.C. du centre-ville de GRANDE-SYNTHE pour l'année 2016 portant sur un bilan actualisé de 7 603 291,00 Euros H.T.

APPROUVE le prolongement de la durée de l'opération d'un an, par avenant.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 11 - GRANDE-SYNTHE - Concession de Restructuration Urbaine de l'Albeck (C.R.U.).

Monsieur BAILLEUL : IL a été permis, dans le cadre de la Concession de Restructuration Urbaine de l'Albeck, d'engager la clôture de l'opération en 2016. IL n'y a donc eu aucune recette perçue. Il ne reste plus qu'à établir un bilan foncier, c'est-à-dire la clôture administrative et financière de l'opération et je reviendrais, à cette occasion, l'année prochaine sur cette Concession de Restructuration Urbaine.

Voilà Monsieur le Président, pour la présentation de ce dernier C.R.A.C.

Avant de vous rendre la parole, car vous ne l'avez pas dit dans les nombreuses informations de votre propos introductif, et connaissant votre attachement à ce projet et votre modestie, je me permets d'évoquer les 2 premiers emplois de la Fondation pour l'Emploi qui a été lancée ici dans cette assemblée. Cette idée que chacun peut faire un geste pour l'emploi. Nous sommes dunkerquois, nous sommes donc solidaires. Les deux emplois créés l'ont été, pour l'un, sur ma ville de COUDEKERQUE-BRANCHE, "au grenier de Danielle". J'ai rencontré cette personne hier matin, ce mercredi. Je peux vous dire qu'elle était très surprise de la démarche, elle ne la connaissait pas initialement, elle a été accompagnée et ravie que ce soit la solidarité qui apportait un emploi au profit des plus démunis. "Le grenier de Danielle" est situé dans le quartier du Petit Stendam, dans le cadre de la Politique de la Ville et c'est une politique autour de la ressourcerie textile, en particulier.

Monsieur le Président, pour l'avoir vécu à titre personnel je vous remercie au nom de ce premier emploi créé et du deuxième qui a suivi juste ensuite.

Monsieur le Président : Le deuxième emploi est à GRAVELINES, c'est un gravelinois qui en a bénéficié. Effectivement, 6 ou 7 emplois vont à nouveau partir de la fondation grâce à notre générosité collective, tout simplement, grâce aux dons qui ont été faits à la fondation. Ce sont des dons de particuliers, ils ont été importants d'ailleurs. La Fondation AGIR a reconnu que c'était probablement l'une des fondations qui a obtenu le plus de dons de particuliers, aujourd'hui en France, ce qui montre bien que les dunkerquois sont soudés et solidaires dans la lutte contre le chômage de longue durée. Il suffit simplement de faire un don, mais aussi les grands mécènes et les entreprises du territoire qui se sont montrés solidaires. On ne peut pas effectivement envisager le développement d'un territoire en laissant sur le côté des personnes exclues depuis plus de 2 ans du marché du travail. C'est une initiative, de plus, ce sont des contrats de 3 ans pour des personnes qui étaient exclues du marché du travail depuis plus de 2 ans. Je pense qu'effectivement, en termes de réinsertion sociale, qu'il est difficile de faire mieux. Ce sont des emplois rémunérés au S.M.I.C. à temps plein. C'est une belle perspective, et je vous remercie de l'avoir évoquée.

J'en reviens à la délibération, Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas. Je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que le conseil communautaire a délibéré, le 29 janvier

1998, afin de confier à la Société d'Economie Mixte (S.E.M.) S3D, une Concession pour la Restructuration Urbaine (C.R.U.) de l'Albeck à GRANDE-SYNTHE.

Dans le cadre de sa mission, le concessionnaire S3D a établi le compte-rendu d'activités pour l'année 2016. Ce document appelle les commentaires suivants sur les opérations significatives de l'année 2016.

#### 1 - Bilan de l'année 2016

##### Réalisations :

L'année 2016 a permis d'engager la clôture opérationnelle de la concession.

##### Dépenses :

Au cours de l'année 2016, les dépenses ont concerné :

- des études : 2 935,00 Euros H.T.,
- la rémunération du concessionnaire : 70 285,00 Euros H.T.,
- des acquisitions : 14 857,00 Euros H.T.,
- des honoraires : 1 336,00 Euros H.T.

Les frais de gestion amènent le total des dépenses réalisées en 2016 à 89 464,00 Euros H.T.

##### Recettes :

Aucune recette n'a été perçue en 2016.

Le bilan prévisionnel de l'opération reste stable à 5 359 180,00 Euros H.T.

#### 2 - Prévisions pour 2017 - 2018

Les années 2017 et 2018 doivent permettre :

- l'établissement d'un bilan foncier,
- la clôture administrative et financière de l'opération.

Le bilan ne prévoit plus le versement de participation communautaire.

Vu l'avis de la Commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) de la Concession de Restructuration Urbaine de l'Albeck à GRANDE-SYNTHE pour l'année 2016 portant sur un bilan de dépenses de 5 359 180,00 Euros H.T.

*Monsieur le Président : En "Transformation écologique et sociale de l'agglomération, environnement, énergie et transport", Monsieur CARÉME, Vous avez 1 délibération.*

## **TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET TRANSPORT : Monsieur Damien CARÊME**

12 - Renouvellement de la Délégation de Service Public des transports urbains de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Monsieur CARÊME : Cette délibération est particulière. Vous connaissez ma propension à l'innovation, intimement convaincu que je suis, que ce n'est que par l'innovation que nous changerons le fonctionnement de ce monde où les repères et tout espoir dans l'avenir ont disparu.

Ce soir, je vais innover en vous présentant une délibération émanant de l'exécutif et pour laquelle moi, Vice-Président chargé des transports, je vous appellerai à voter "contre".

De quoi s'agit-il ? Du renouvellement ou non de la Délégation de Service Public des transports urbains de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Je ne vais pas vous imposer une nouvelle présentation du projet "Dk'Plus de mobilité", vous le connaissez par cœur et attendez avec impatience l'ouverture du service. Je vais simplement insister sur quelques points déterminants de ce projet :

1° - Nous avons décidé courageusement de la gratuité des transports ; une innovation nationale qui vaut à la Communauté Urbaine de Dunkerque un focus médiatique beaucoup plus important que n'importe quel résultat sportif pour, finalement, moitié moins d'argent.

2° - Nous avons décidé de la refonte totale du réseau de transports, pour mieux servir la population et toutes les formes de mobilité : bus, vélo, marche à pied. Pour ce faire, nous réalisons actuellement d'importants travaux à hauteur de 65 millions d'Euros, ce qui cause quelques désagréments mais qui seront très bientôt dépassés.

3° - Nous avons, au cours des différents avenants à la convention que nous avons signée avec le délégataire, voté d'importantes économies pour un service qui était trop dispendieux pour la qualité médiocre de desserte et d'organisation qu'il proposait. Avec les services communautaires, j'ai réuni à plusieurs reprises les représentants de la société délégatrice pour imposer ces économies.

4° - Nous avons déjà adopté une prolongation de la concession de huit mois pour éviter que son renouvellement coïncide avec la mise en place de la gratuité et l'ouverture des nouvelles lignes et des nouveaux services.

5° - Avec le nouveau réseau et les décisions que nous avons adoptées, ce sont près de 50 emplois que nous aurons créés. Oui, aujourd'hui, nous, service public, grâce à nos choix, nous créons des emplois.

6° - Comme la politique ne fonctionne pas en silo, c'est-à-dire par thématique n'ayant aucun rapport les unes avec les autres, j'ai profité de ce renouvellement total du réseau pour renouveler la flotte de bus diesel par des bus au biogaz, évitant de contribuer au nombre de morts considérable dans notre pays dû au diesel.

7° - Nous avons, aussi, profité des travaux pour "renaturer" les espaces publics, comme le long de l'ancienne pénétrante par exemple.

La refonte de notre réseau de transport revêt par là une dimension transversale intégrant mobilité, environnement, santé et emploi. Bref, vous le voyez, ces décisions sont marquées par le sceau de la cohérence. En politique, à mon sens, il ne peut en être autrement. Nous devons être des repères sociétaux pour éviter toute dérive populiste.

Et la cohérence impose une discipline ; une discipline de fer parfois. Ce n'est qu'à ce prix que la politique retrouvera ses lettres de noblesse, même si ce terme ne me sied guère.

Je veux simplement vous rappeler, à ce moment de mon propos, deux autres délibérations que nous avons prises, ici, en séance du Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- une nous opposant au traité transatlantique, le TAFTA,
- et l'autre nous opposant au traité de l'Union Européenne avec le Canada, le CETA.

Certaines communes de l'agglomération avaient voté ces délibérations dans leurs conseils municipaux. Un des points essentiels de ces traités, principalement contesté, porte sur la libéralisation des services publics. Beaucoup d'entre vous se souviennent certainement de cette phrase qu'a prononcée une éminente femme politique : "le service public est le patrimoine de ceux qui n'ont rien" ; elle avait parfaitement raison. Nous, hommes et femmes politiques, décideurs d'un mode de société, sommes les garants de ces services publics. Ils ne doivent être libéralisables, privatisables, parce qu'on sait bien comment cela se termine à leur disparition.

Alors, aujourd'hui, nous devons faire le choix de l'organisation de notre service de transports. Devons-nous renouveler la Délégation de Service Public ou devons-nous reprendre le service en régie publique ?

La délibération que vous avez sous les yeux émane de la majorité de l'exécutif communautaire et propose de renouveler la Délégation de Service Public par affermage, pour une durée de 5 ans et 4 mois. En bon soldat, je vous la présente comme telle, mais fidèle à mes profondes convictions, celles qui n'ont de cesse de guider invariablement mes choix politiques depuis très longtemps, et encore plus depuis mes 17 ans de mandat de maire, je vous propose de voter "contre" cette délibération.

En effet, les études que j'ai demandées aux services prouvent que le coût sera exactement le même, que cela soit réalisé en régie ou confié au "Privé" et que, juridiquement, rien ne s'oppose à la possibilité de le reprendre en régie, cela ne dépend que d'une décision politique.

Pour être complet, je dois vous indiquer que la délibération a été présentée aux organisations syndicales de la Communauté Urbaine, comme le veut la loi : Force Ouvrière a voté "pour" la privatisation, la CGT s'est abstenue et l'UNSA a voté "pour" le retour en régie.

La Commission Consultative des Services Publics a, elle aussi, été saisie. Sur les 4 représentants d'organisations présents, 2 ont voté pour la privatisation, 2 ont voté pour le retour en régie, c'est le nombre des élus communautaires présents, dans l'une ou l'autre de ces commissions qui a fait majorité pour la privatisation.

Mesdames et Messieurs les élus, il nous revient ce soir de fixer le mode de gestion et, à travers lui, le modèle de société que nous voulons défendre, en nous prononçant sur cette délibération.

Monsieur le Président, vous avez demandé que cette décision soit prise dans les groupes politiques qui devaient se réunir. Je n'ai pas réuni le mien à ce sujet, Monsieur le Président, car je tiens à laisser à chacun de ses membres le choix d'un vote de conscience et c'est ce que je vous demande à vous toutes et à vous tous, chers collègues ce soir, c'est de vous prononcer en toute conscience.

Si nous devons donner ce service public à gérer au "Privé" par une concession, alors que nous avons décidé sa gratuité, finalement, il n'y a plus de "carotte financière" pour le délégataire à qui nous ne ferons que payer.

Reprenons, Nous, ce service public, en régie, en gestion directe. Par ce choix, nous marquerons politiquement notre choix de société, car le service public n'est jamais mieux assuré, finalement, que quand il est géré par "le Public", avec les garanties qu'apporte ce statut aux salariés des entreprises. Merci de votre attention.

Monsieur le Président : Merci Monsieur CARÊME. Y-a-t-il des interventions ? Oui, je note les demandes d'interventions de Messieurs RINGOT, ROMMEL, BAILLEUL, Madame DUCCELLIER et Monsieur DHERSIN. Monsieur RINGOT, vous avez la parole.

Monsieur RINGOT : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, notre groupe votera cette délibération visant à maintenir le système actuel de Délégation de Service Public des transports urbains. Nous ne sommes pas opposés par principe, par dogmatisme dirais-je, à la régie, nous en avons créées, d'ailleurs, sur le plan communal dans d'autres domaines : les sports, le tourisme, la culture, etc.

Nous pensons, toutefois, que sur cette question spécifique des transports, nous sommes, disons-le, globalement satisfaits du service rendu, même si tout est toujours perfectible par nature

et qu'il n'y a pas de raison majeure pour modifier le fonctionnement en vigueur dans notre agglomération.

Le personnel salarié de notre prestataire "DK'Bus" est d'ailleurs en phase avec ce choix et satisfait de ses conditions de travail, du moins c'est ce qui m'a été exprimé par les représentants du personnel rencontrés récemment.

Sur le plan financier, nous avons la capacité, avec la Délégation de Service Public, de faire évoluer le service par avenant, tant à la hausse en termes de services, qu'à la baisse, ce qui a d'ailleurs été fait récemment en supprimant des services appréciés des populations à l'Ouest notamment.

Nous pensons également qu'il est intéressant pour notre service de bénéficier de l'expérience d'un opérateur national, même international, qui exploite de nombreux réseaux. Ce transfert d'expérience est un "plus" dont nous pouvons bénéficier collectivement. Déléguer, comme il est proposé, n'exclut pas le contrôle par les élus : l'intéressement est encadré et revu annuellement par le comité de suivi.

Sur un plan plus global, je pense, pour ma part, qu'il faut se concentrer sur le développement économique, commercial, urbain de notre agglomération et déléguer certains services publics à des professionnels nous amenant une expertise complémentaire, une plus-value au travail que nous pouvons réaliser.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, nous voterons "pour" cette délibération de maintien des services actuels, du système actuel de DSP, avec une échéance fixée au 31 décembre 2024 et le lancement de la mise en concurrence liée à cette délégation. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci Monsieur RINGOT. J'ai enregistré les interventions de Monsieur ROMMEL, Madame DUCELLIER, Monsieur BAILLEUL, Monsieur DHERSIN. Y-a-t-il d'autres demandes ? Oui, il y en a, Monsieur EYMERY et Monsieur MONTAGNE. Monsieur ROMMEL, vous avez la parole.

Monsieur ROMMEL : Merci Monsieur le Président. Je ne parlerai pas au nom de mon groupe ce soir, parce que c'est son président, David BAILLEUL, qui le fera. Je voudrais plutôt intervenir en qualité de Président du Comité Technique de l'époque, mais aussi en tant que Président de la commission "Ressources et administration générale" qui s'est réunie et qui a débattu de ce sujet. Je voudrais aussi vous donner mon avis et vous dire pourquoi, de par mon expérience, je vais, moi, privilégier la Délégation de Service Public.

Monsieur CARÊME a commis une toute petite erreur, lorsqu'il a évoqué le Comité Technique : ce n'est pas l'UNSA, qui n'est pas représentée, qui voté "contre", c'est le syndicat SUD qui a voté "contre" cette DSP. La CGT et la CFDT se sont abstenues et FO a voté "pour" ; ils sont présents dans le fond de la salle et ils seront contents que je rétablisse la vérité.

Moi, j'aimerais vous préciser, et c'est pour cela que les services ont travaillé dans ce sens pour cette décision essentielle, que la défense du service public, ce n'est pas de passer en régie, mais bien d'avoir décidé tous ensemble, à un moment ici autour de cette table, de rendre le transport en commun gratuit sur l'ensemble du territoire : c'est cela le véritable service public, pour moi. Et là, Monsieur le Président, il faut vous remercier d'être allé au bout de cette idée et de l'engagement que vous avez pris lorsque vous avez décidé de la gratuité de ce service.

Il faut aussi remercier Monsieur CARÊME qui, avec ses convictions :

- d'une part, a porté ce dossier en multipliant les réunions d'information sur tout le territoire et, c'est vrai que, pour en avoir vécu une avec lui, c'était très intéressant,
- et d'autre part, a fait en sorte que cela aboutisse aussi rapidement.

Monsieur le Président, vous avez salué Monsieur Didier VANCAYZEELE avec qui j'ai beaucoup travaillé et qui nous quitte bientôt, j'aimerais moi aussi le saluer, il est juste assis derrière moi.

Je voudrais aussi avoir un petit mot pour Monsieur LENAIN, qui s'en va, lui aussi, bientôt en retraite et qui a porté ce dossier pour les services. J'ai essayé de faire en sorte qu'il reste jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2018, pour qu'il soit le premier à monter dans le bus gratuit, il n'a pas accepté ma proposition mais il pourra revenir souvent, puisque le bus sera gratuit à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Pour moi, premièrement, le vrai service public est d'abord la défense d'un transport à haut niveau de service gratuit et non pas forcément le seul statut du personnel.

Deuxièmement, je ne pense pas que ce soit véritablement le rôle de notre collectivité de gérer tout le transport de la C.U.D. D'ailleurs, j'aimerais parler maintenant au nom d'un de nos éminents collègues qui n'est pas présent aujourd'hui, je ne dis pas camarade car pour lui cela ne va pas bien, Monsieur Guy LECLUSE disait que ce n'était vraiment pas le rôle de la C.U.D. de faire ce genre de chose là.

Pour moi, le rôle de la C.U.D., et pour la commission ce jour-là, c'était vraiment d'organiser, d'imaginer la stratégie et d'orienter ce que nous voulons en termes de transports et c'est ce que nous avons fait et c'est très bien ainsi.

Alors, maintenant, j'espère que Monsieur LEQUIEN ne m'en voudra pas, parce que j'ai été Vice-Président aux ressources humaines jusqu' il y a peu de temps et parce que je sais que cela fera énormément plaisir à tous les cadres "A" de cette Communauté Urbaine de Dunkerque, je peux vous dire que je ne suis pas certain que nous réussissions à recruter un directeur habilité, qui soit titulaire d'une habilitation, pour gérer le transport et pouvoir le rémunérer à la hauteur de ce qu'il demande. Par rapport au secteur privé, les cadres "A" de la C.U.D., ne sont pas rémunérés à la même hauteur, et cela serait vraiment très difficile de s'aligner sur les salaires du "privé". Et comme cela a été dit par Monsieur RINGOT, c'est vrai, qu'en même temps, nous n'aurions pas forcément toute la technicité, tout le réseau que peut avoir une société de transport, comme nous pouvons l'avoir aujourd'hui. D'ailleurs cette situation, nous l'avons un peu vécue avec le Zoo, où trouver des vétérinaires ayant une capacité à diriger un zoo n'a pas été une chose facile. Cela a duré plusieurs années pour en trouver deux pour pouvoir gérer ce zoo. D'ailleurs, il faudrait deux directeurs pour en avoir un de présent toute l'année.

Ensuite, toujours en tant que Vice-Président aux Ressources Humaines, je peux vous dire qu'avoir deux statuts différents à gérer sur deux métiers différents à la C.U.D., cela n'aurait pas été très juste et, pour bien connaître les organisations syndicales, il n'aurait pas fallu longtemps avant qu'elles ne demandent le changement de statut. En tant que Vice-Président aux Finances, je ne suis pas certain que ce soit une bonne idée aujourd'hui de prendre ce service en charge, Monsieur le Président. Voilà, ce que je souhaitais vous dire.

Monsieur le Président : Merci Monsieur ROMMEL. Donc j'ai inscrit les interventions de Madame DUCELLIER, puis celles de Messieurs BAILLEUL, DHERSIN, EYMERY et MONTAGNE. Y-a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Très bien, Madame DUCELLIER, vous avez la parole.

Madame DUCELLIER : Monsieur le Président, dans cette délibération, vous nous demandez de nous orienter vers une Délégation de Service Public, comme précédemment par ailleurs, en vous reposant sur un rapport comparatif entre D.S.P. et régie entre autres ; aussi mes interrogations sont les suivantes :

- Quel a été le coût de ce rapport ?
- Pourquoi ne vous êtes-vous pas appuyé tout simplement sur le rapport soutenu par le GART et l'UTP intitulé "secteur public et secteur privé - gestion directe et gestion déléguée dans les réseaux des transports publics"?

Vous nous exposez le fait que les recettes du délégataire seront constituées :

- d'une part, par l'instauration de compensations tarifaires versées par la C.U.D. et calculées sur la base d'un tarif de base qui sera décidé par la C.U.D. et applicable pour chacun des usagers qui effectuera un voyage gratuit sur le réseau,
- et d'autre part, par une contribution forfaitaire.

Il faut déjà prendre son souffle pour lire la délibération :

- avez-vous fixé des objectifs de fréquentation ?
- comment seront comptabilisés les voyageurs puisqu'il n'y aura plus de billetterie ?
- y-aura-t-il des pénalités financières si les objectifs ne sont pas atteints ?



Vous indiquez que le délégataire aura la possibilité de sous-traiter certains services, quels sont-ils ? Il faut préciser que faire appel aux sous-traitants a une incidence sur les conditions de travail et les salaires.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le personnel de "DK'bus Marine" :

- comment se fait-il que nous ayons de plus en plus de mises à pied dans cette entreprise ?
- est-ce pour cela que le délégataire est en recrutement ?

Aussi, il me semble important d'avoir un regard sur les conditions de travail et le climat social des entreprises prestataires et que cela doit faire partie du cahier des charges.

Nous allons vers une gratuité du bus en septembre 2018. Le vélo en libre-service fait partie de cette D.S.P., alors pourquoi pas la gratuité des "DK Vélos" ?

Vous précisez qu'un élargissement des stations-vélos se fera sur GRAVELINES, seront-elles aussi positionnées sur l'Est de l'agglomération, comme ZUYDCOOTE et BRAY-DUNES, entre-autres ?

J'ajoute que la réussite d'une politique "Vélo" est aussi liée à la qualité des infrastructures. En conséquence, vous n'êtes pas sans savoir que quelque 80 cyclistes du Dunkerquois ont manifesté leur mécontentement il y a quelques semaines, et que plus de 1 700 personnes ont signé en format papier ou en format électronique une pétition demandant au Préfet du Nord de faire prolonger les travaux de la voie verte qui n'avancent plus, car toutes ces institutions semblent se rejeter la balle, ou la roue, concernant la continuité de cet aménagement ou l'absence, devrais-je dire, de continuité. Nous avons l'impression qu'il est plus simple de faire un terminal méthanier qu'une voie verte. Le vélo semble être le grand oublié de votre plan "DK'Plus de mobilité".

Nous avons prolongé la convention du délégataire jusqu'en août 2019, pour être en adéquation avec la mise en place du futur réseau. Il est bon de rappeler ce que vivent les Dunkerquois, touristes et commerçants au quotidien : une vraie vie de chantier qui semble désorganisée et permanente : on fait un trou, on rebouche, on refait un trou au même endroit. Les travaux, c'est des petits trous, des petits trous et parfois même des grands trous. Sur le quotidien, ce sont :

- des commerces inaccessibles de façon plus que prolongée,
- un jeu de pistes pour se rendre d'un point à l'autre de la ville ou de l'agglomération,
- une rue dans un sens un jour, le lendemain dans un autre sens et le surlendemain, on recharge tout.

Piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, automobilistes, professionnels du transport, on se demande tous ce qu'on fait dans cette galère, espérant que le résultat soit à la hauteur des ambitions. Mais déjà les couacs sont là : enclavement de certains quartiers, non-sens de certains aménagements pour l'ensemble des usagers, sans compter les pannes ou absence d'éclairage sur la voie publique.

En résumé, on le sait tous, dans le cadre des appels d'offres pour une D.S.P. Transports, nous aurons 2 candidats maximum, voire 3, toujours les mêmes qui se partagent le marché, et ça, ce n'est pas moi qui le dit, c'est le rapport qui est très objectif ; je vous conseille d'ailleurs de le lire, il fait 236 pages.

Nous avons surtout l'impression que nous ne savons pas où nous allons ni combien cela va nous coûter. Donc en raison de ce flou financier, la régie n'est-elle pas préférable ?

Au final, une restructuration du réseau des transports en commun ne va-t-elle pas être aussi chère que la mise en place d'un tramway ? Je vous remercie.

Monsieur BAILLEUL : J'aimerais vous faire part de quelques observations au nom du groupe "Rassemblement Communautaire Solidaire" qui votera, bien évidemment, cette délibération.

Tout d'abord, j'aimerais dire à Monsieur CARÊME qu'il a réalisé un travail important sur cet objectif ambitieux qui nous a été donné au début du mandat : celui de transformer l'agglomération et d'amener le bus gratuit. Le travail est lourd, il est quotidien, il demande beaucoup d'abnégation, mais vous êtes soutenu, Monsieur CARÊME, par le Président et par notre assemblée.

Vous avez rappelé les délibérations que nous avons adoptées sur ce sujet et je tiens véritablement à saluer le travail effectué. C'est un travail d'engagement politique très fort pour

arriver à ce qui sera bientôt une réalité pour tous les habitants de notre agglomération. La véritable attente, c'est bien le bus gratuit et non pas la façon dont cela va fonctionner derrière : tout est là !

Notre groupe estime, effectivement, que la Communauté Urbaine de Dunkerque ne peut pas faire tous les métiers. La Communauté Urbaine n'a pas vocation à être meilleure dans tous les métiers, elle a des compétences, notamment au niveau stratégique, des orientations à donner, de l'impulsion, mais aussi du contrôle à effectuer.

Délégation de service, ne veut pas dire perte du contrôle, c'est même le contraire : on délègue mais on contrôle. Nous ne pensons pas que la Communauté Urbaine a vocation à assurer elle-même directement le transport des habitants, laissons cela aux professionnels.

Au regard du débat important que nous menons et de l'importance de cette délibération, je comprends très bien que le combat politique peut être mis en avant au niveau de la régie, car c'est un sujet sur lequel on se pose toujours beaucoup de questions, comme cela s'est fait pour l'eau, mais j'estime, Madame DUCCELLIER, qu'on ne peut pas mêler les sens de circulation, les panneaux de "sens interdit" et le bus gratuit.

Oui, on sait bien que les travaux lourds que nous menons amènent des contraintes dans les différentes villes ; je le vis en tant que Maire de COUDEKERQUE-BRANCHE, les maires voisins le vivent aussi, mais ce n'est pas à la hauteur du débat. On ne peut pas mélanger, dans une même intervention, d'un côté, l'importance du choix de ce soir, entre Délégation de Service Public et régie, et les problèmes de circulations en disant qu'on ne s'y retrouve plus à DUNKERQUE, parce qu'il y a eu des sens interdits que le Maire en a implantés sur Rosendaël, etc.

À un moment donné, il faut quand même avoir une vraie cohérence politique sur l'intervention. Ce soir, ce n'est pas la remise en cause du sens interdit du bout de la rue, c'est bien de choisir la Délégation de Service Public pour qu'un professionnel du transport puisse demain rendre, à la réalité concrète de tous les habitants, notre objectif politique du départ qui est en train d'être tenu : le bus gratuit. Je vous remercie.

Monsieur DHERSIN : Monsieur le Président, depuis maintenant trois mois, la Région grâce, ou à cause, de la loi Notre, a récupéré tout le transport des bus dans l'ensemble de la Région hors agglomération. La Région a récupéré ces transports en provenance des 5 départements et donc aussi bien des Délégations de Service Public que des régies, dont deux très importantes : celle de l'Aisne et celle du Pas-de-Calais.

Depuis trois mois, lorsque je regarde la façon dont le service est rendu à la fois par les DSP et par les régies, personnellement je reconnais qu'il n'y a pas de différence, c'est la même qualité. Je pense que les hommes et les femmes qui travaillent aussi bien en régie qu'en D.S.P., donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Toutefois, les régies sont un peu plus coûteuses à terme. Je pense, que la D.S.P. nous offre plus de liberté de manœuvre et nous permet donc de mieux répondre aux besoins de la population.

Madame DUCCELLIER disait : "on n'a pas le choix avec les entreprises, c'est toujours les mêmes" ! Eh bien, avec une régie, on n'a plus le choix du tout, une fois que vous êtes en régie, c'est très difficile de revenir en arrière et ce sont là aussi toujours les mêmes. Tandis qu'en D.S.P., quand on n'est pas content, on "vire" l'entreprise et on peut en choisir une autre. Voilà, mon choix est donc clair, ce n'est pas, pour moi, un modèle de société, pas à ce niveau-là. Je suis évidemment "pour" la D.S.P.

Monsieur EYMERY : Je voudrais tout d'abord m'associer aux remerciements qui ont été faits aux services pour le travail qui a été fort important lors de l'étude et de la concertation qui a été menée dans le cadre de la refonte du transport en commun. J'ai 2 questions à vous poser :

Sur cette Délégation de Service Public, il est fait le choix de continuer à intégrer le service des vélos au service du bus. On peut penser que ce sont 2 métiers différents et qu'il y avait, peut-être, intérêt à ouvrir la concurrence à d'autres opérateurs pour les vélos, c'est la proposition que je vous ferai.

Quand on lit la délibération, ou du moins l'annexe sur le schéma d'affermage, puisque l'affermage est ainsi fait en régie que, lorsqu'il y a gratuité, c'est la Communauté Urbaine qui compense la gratuité qui doit être offerte par le délégataire. Elle est estimée à 5 millions d'Euros Hors Taxes, si je lis bien ; pouvez-vous nous dire à combien de voyageurs cela correspond -il ?

Puisque vous vous projetez sur une large évolution, une large progression du nombre d'utilisateurs du fait de la gratuité, et donc, avec un schéma d'affermage où aujourd'hui la gratuité va entraîner une compensation tarifaire de 5 millions d'Euros, je voudrais que vous nous précisiez, si demain, vous arrivez effectivement à passer au-dessus des 5 ou 6 % de voyages qui sont faits en transports en commun, c'est-à-dire si vous doublez quasiment la fréquentation, je voudrais que vous nous précisiez si la compensation tarifaire va passer à ce moment-là à 10 millions d'Euros, cela me semblerait logique et je ne vois pas dans la délibération qui nous est proposée, mais peut-être l'ai-je mal lue, une projection, puisqu'elle est sur 5 ans et 4 mois. Je pense, qu'il est utile à ce moment-là, puisqu'il y a des projections sur l'utilisation et la fréquentation du bus, de nous faire aussi une projection financière sur les équilibres de cette Délégation de Service Public. Voici les questions auxquelles j'aimerais que vous répondiez.

Lors de son propos, le Vice-Président CARÊME, lorsqu'il a rapporté la délibération a, à un moment, évoqué le travail qui a été fait par les services et qui montrait l'équivalence entre régie et D.S.P. Est-ce que nous retrouvons la synthèse de ce travail dans la délibération car nous avons un détail comparatif régie / affermage / marché public, ou est-ce que l'étude dont vous parlez, Monsieur CARÊME, est un autre document ? Dans ce cas, je vous demanderai, au nom du droit à l'information de tous les élus, de manière à pouvoir voter effectivement en conscience, que cette étude me soit transmise, parce qu'il faut que nous ayons toutes les informations pour prendre une décision de cette importance.

Monsieur le Président : Monsieur MONTAGNE, vous avez la parole.

Monsieur MONTAGNE : Merci Monsieur le Président de me permettre cette prise de parole sur le renouvellement de la Délégation de Service Public des transports urbains de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit auparavant et très justement, notamment par les vice-présidents. Cependant, je voudrais attirer votre attention sur un aspect qui n'a pas été, à mon sens, assez souligné. Le service des transports publics est en pleine mutation, notamment grâce aux nouvelles technologies et au développement du numérique. :

- qui mieux qu'un spécialiste du transport peut mettre en place les nouvelles intermodalités, mêlant le co-voiturage de proximité permettant de mixer les différents types de déplacement ou de proposer des applications de trafic en temps réel, dans le but évident d'augmenter la part modale des déplacements autres que la voiture ?

- qui mieux qu'un spécialiste des transports peut s'appuyer sur l'expérience d'expertise pour faire évoluer positivement notre réseau de transport public ?

Nous avons besoin de vrais professionnels des transports pouvant faire évoluer rapidement et efficacement ce service public voulu et recherché par l'ensemble des membres de cette assemblée. Nous devons faire appel à des spécialistes si nous voulons réussir notre réseau à haut niveau de service. Une gestion administrative ne saurait suffire pour développer le RHNS.

Les quelques craintes que nous avons peut-être pu percevoir de-ci de-là n'ont pas lieu d'être puisque nous maîtrisons le temps de cette délégation (5 ans et 4 mois) ainsi que son coût, avec notamment un partage des risques, ce qui n'est pas le cas dans d'autres types de gestion. C'est pourquoi, face aux enjeux technologiques qui nous attendent, je propose le choix de la Délégation de Service Public.

Monsieur le Président : Merci. Je n'ai pas d'autres orateurs inscrits, Monsieur CARÊME, voulez-vous ajouter quelques éléments ?

Monsieur CARÊME : Je vais répondre aux questions. Monsieur le Président, tout a été dit sur le fond mais, sur la forme, j'aimerais tout d'abord dire à Madame Claudine DUCCELLIER, qu'il n'existe pas de rapport du GART qui évoque un réseau de transports, intégrant la gratuité. Nous sommes uniques et nous avons mené une étude en interne avec les services fiscaux, pour voir quels étaient les coûts financiers de l'une ou l'autre solution. Nous avons simplement réalisé une consultation juridique sur le type de marché que nous pouvions lancer et c'est là que nous avons vu que nous

pouvions, soit retourner à la régie, soit recourir à l'affermage et il n'y a pas d'autre mode de délégation que l'affermage. Il n'y a pas eu de coût d'étude et nous n'avons pas pu nous référer à un autre rapport. Je vous rappelle que le GART ne voit pas la gratuité d'un bon œil.

Sur les objectifs de fréquentation, cela a été dit dans le débat, nous estimons, et cela a été annoncé ainsi, doubler le taux de fréquentation du réseau à l'horizon de 2020, ce qui sera très rapide puisqu'il sera ouvert en septembre 2018.

Je pense que, compte tenu de la manière dont on le fait et des premiers chiffres encourageants de la gratuité durant les week-ends, cela conforte mes propos.

La comptabilisation est automatique maintenant. Comme il n'y aura plus de billettique, nous équipons aujourd'hui les bus de compteur automatique d'entrée et de descente, c'est une société italienne qui le fait. Bien sûr, tous les bus ne seront pas tous équipés, ce sera des statistiques ; on ne peut pas équiper l'ensemble de la flotte de bus du même dispositif car cela ne sert à rien. En effet, on se rend compte que, statistiquement, nous détenons les bonnes informations.

Sur la Véloroute Voie Verte, le blocage résulte d'une personne qui, à la D.D.T.M., bloque le dossier. Nous suivons tous ce dossier. Nous avons pris un engagement, ici, en Conseil de Communauté, unanimement, de terminer la Véloroute Voie Verte pour la fin du mandat, donc de la réaliser sur la durée du mandat. Il nous faut terminer cette année, nous aurions dû y parvenir, mais aujourd'hui, cela bloque. Le Président a écrit au Ministre de l'Environnement pour le saisir de ce dossier, il a également saisi le préfet, comme je l'ai fait moi-même, pour débloquer le dossier, car il faut le débloquer avant la fin d'année 2017 si nous voulons que les travaux se fassent sur l'année 2018. Nous nous battons tous ensemble : avec les cyclistes qui veulent cette voie, avec Madame la Maire de BRAY-DUNES qui tient aussi à cette jonction, comme nous d'ailleurs.

Le vélo n'est pas du tout le grand oublié de "DK'plus de mobilité", il est complètement intégré au projet. Nous avons réalisé une artère, après cela, charge à chacune des villes, dans ses quotas de voiries, de travailler sur des plans cyclables et d'interpeller la C.U.D. Cela s'est fait à COUDEKERQUE-BRANCHE, nous avons rencontré David BAILLEUL, en mairie, pour regarder comment nous pouvions mixer l'ensemble et après, ce n'est plus de la compétence communautaire, c'est de celle qui revient aux collectivités.

Nous serons très loin du coût du tramway, même si j'avais pu, par le passé, le défendre. Souvenez-vous, j'avais défendu, à l'époque, un téléphérique urbain ; certains en avaient ri et aujourd'hui on le voit apparaître un peu partout, parce qu'il était beaucoup moins onéreux. Pour le tramway, vous le savez bien, nous avons répondu à l'appel à projets, et on ne pouvait plus, en arrivant en 2014, postuler à nouveau pour l'appel à projet qui était terminé. De plus, le financement avait été obtenu sur le Bus à Haut Niveau de Service, c'est pourquoi nous avons continué sur cette notion de bus à Haut Niveau de Service. Peut-être qu'un jour les voies que nous avons réalisées, pourront faire place à des rails : et puis on y mettra peut-être un tramway si un jour nous avons les moyens et si l'Etat lâche quelques subsides aux collectivités pour mener à bien nos projets. J'ai peut-être oublié des choses, si j'en ai oublié, saisissez-moi et je vous ferai une réponse écrite.

Monsieur EYMERY, nous vous proposons là, longtemps à l'avance, le choix d'un mode de gestion, soit en affermage, soit en régie publique. Vous l'avez vu dans la délibération, l'échéance du contrat est au 31 août 2019. Donc, entre deux, nous allons rediscuter et retravailler sur la convention qui va être établie dont le périmètre n'est pas encore fixé. Nous aurons l'occasion, de toute manière, de revenir ici pour présenter cette convention qui sera mise en négociation et en concurrence avec les différents délégataires qui voudront postuler.

L'affermage, j'y ai répondu, il n'y a que cette possibilité-là qui peut se faire en matière de délégation de service public.

Est-ce que si nous doublons la fréquentation, comme on l'a dit, nous passerons de 5 à 10 millions ? Non, clairement, parce que les investissements que nous réalisons aujourd'hui dimensionnent les bus que nous achetons, les voiries, la fréquence, le nombre de bus. Les 50 emplois dont je parlais, permettront de multiplier la fréquence de passage des bus ; et c'est en multipliant le nombre de bus et la fréquence que nous atteindrons ce doublement. Donc, cela ne coûtera pas plus cher ou n'apportera pas plus de travail d'atteindre cet objectif, puisque au 1<sup>er</sup> septembre 2018, tout sera mis en œuvre pour atteindre cet objectif. Ce ne sera pas une rémunération supplémentaire.

Pour le reste, le document que vous demandez et qui fait état de cette étude a été, je suis désolé, présenté et projeté en commission. Si vous le voulez, on vous le fera parvenir. Mais à quelques 300 000 Euros près, sur les 40 millions, c'est la même chose. Donc, vous verrez dedans ce qu'il reprend, mais, on vous le fera parvenir. Les membres qui étaient présents à cette commission peuvent témoigner que cela a été vraiment présenté.

Voilà ce que je peux répondre aux questions qui ont été soulevées. Je voudrais simplement m'excuser auprès du Syndicat SUD, je rétablis les choses, veuillez m'en excuser, c'est ma langue qui a fourché.

Monsieur le Président : Merci Monsieur CARÊME et merci à vous tous pour vos interventions. J'aimerais rapidement vous faire part de quelques points avant d'en venir au cœur de la délibération.

D'abord vous remercier pour les propos relatifs à "DK' plus" et à la gratuité. Je pense, effectivement, que c'est un immense projet à la fois politique mais aussi technique que la Communauté Urbaine est en train de porter. J'étais hier encore à Paris, au congrès des "Smart' City" pour débattre de la gratuité du transport collectif. Pour votre gouverne, d'ailleurs, j'avais face à moi quelqu'un de l'U.T.P. qui me parlait de la gratuité des transports collectifs des années 70. Je pense que les points de vue du GART et de l'U.T.P., sur ces questions du transport collectif, me paraissent largement dater aujourd'hui, j'ai d'ailleurs trouvé le débat assez pauvre de ce côté-là. Je pense que beaucoup de villes et d'agglomérations moyennes, en Europe, aujourd'hui, sont en train de regarder les expériences des villes de TALLINN et de DUNKERQUE avec beaucoup d'attention. Nous sommes très sollicités, au niveau de la Communauté Urbaine, par de nombreuses villes dans le monde et en Europe, sur les problématiques de la gratuité des transports collectifs, en particulier, les agglomérations moyennes, grosso modo jusque 300 000 voire 350 000 habitants, qui se posent aujourd'hui vraiment des questions. Hier encore, j'ai été interpellé par plusieurs maires à la sortie de ce débat. Ils veulent venir à DUNKERQUE, ils veulent regarder notre expérience et s'inspirer aussi de celle de TALLINN. Il se passe quelque chose indéniablement dans les problématiques de mobilité, c'est absolument indéniable aujourd'hui.

Merci Monsieur CARÊME d'avoir rappelé la Véloroute et ce qui s'y passe, car j'entends tout et n'importe quoi. Monsieur CARÊME l'a très bien dit, la responsabilité est clairement identifiée et c'est d'ailleurs pour cela que le Préfet a été interpellé. Vous l'avez dit Monsieur CARÊME, c'est une personne, à la D.D.T.M., qui bloque aujourd'hui le projet de la Véloroute. À la Communauté Urbaine, nous sommes tellement partant qu'avec l'ensemble des maires, l'ensemble des élus communautaires, nous avons budgétisé cet équipement. Je vous le dis, nous avons le budget, il est là, il attend. Nous avons pris un engagement politique et nous sommes bloqués, bloqués par la D.D.T.M. aujourd'hui pour des raisons qui me paraissent assez dérisoires, et en tout cas, pas à la hauteur, là non plus, des enjeux.

J'en viens au cœur, puisque, après la délibération sur la Délégation du Service Public de l'Eau, cela fait la deuxième fois que nous abordons le sujet de la mise en œuvre d'un service public au sein de notre conseil. Il me semble donc nécessaire de rappeler, ici, quelques principes qui me paraissent fonder l'esprit du service public "à la française" et auquel je suis attaché, au même titre que de nombreux élus communautaires comme j'ai pu l'entendre dans ce débat.

Tout d'abord : qu'est-ce que le service public ?

- c'est d'abord une mission, une activité d'intérêt général,
- c'est ensuite, pour sa mise en œuvre, un mode d'organisation qui consiste à faire prendre en charge cette activité d'intérêt général, soit par des personnes publiques (l'Etat, les collectivités par exemple), soit par des personnes privées, sous le contrôle d'une personne publique.

Personne ici, je l'imagine, ne conteste l'existence même de cette alternative et sa pertinence. En effet, je n'ai jamais entendu, dans ce Conseil, la moindre discussion sur le fait que ce sont des entreprises privées sous la maîtrise d'ouvrage de la C.U.D. qui font les travaux de voirie dans l'agglomération. Je n'ai jamais entendu qui que ce soit dénoncer les concours d'architectes ou de maîtrise d'œuvre de travaux pour les bâtiments communautaires que nous programmons.

Donc chacun, ici, reconnaît bien l'existence de l'alternative et accepte le principe qu'un service public puisse être effectué par un agent de droit privé.

Pourquoi alors choisir l'une ou l'autre option ?

Depuis l'école du service public fondée par Léon DUBUIS, au début du 20<sup>ème</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, cette question a fait l'objet de nombreuses réflexions dans tous les domaines universitaires. Mais sans dogmatisme ni idéologie, on peut dire qu'une idée forte en est ressortie et qu'elle est largement partagée aujourd'hui en France par les collectivités et l'État. Cette idée, c'est que, devant la multiplicité et la variété des activités publiques et donc la nécessité d'une grande diversité des organisations, les personnes publiques devaient laisser, autant que faire se peut, l'initiative privée assurer le fonctionnement des Services Publics, à condition, et à la condition, que cette initiative privée soit en mesure de le faire dans des conditions satisfaisantes.

En clair, les personnes publiques ne doivent pas tout embrasser. Elles ne doivent pas mettre en œuvre l'ensemble des activités publiques, mais plutôt veiller à ce que cette mise en œuvre soit efficace et efficiente.

Ainsi, un militaire doit être un agent public, car un statut privé pourrait altérer l'exécution même du service public. De même un policier, un enseignant, un Préfet, un service de la lecture publique ou de la gestion des marchés doivent être des agents publics. Mais un chauffeur de bus en quoi son statut privé est-il de nature à altérer le service public ?

Il est évident que dans le cadre de la D.S.P. transport, la C.U.D. garde la maîtrise de la totalité de ce qui fait service public : la définition de la politique du transport collectif, la tarification etc. il n'y a ici aucune privatisation.

Par ailleurs, dans le cas qui nous est soumis aujourd'hui, l'initiative privée est efficiente, puisqu'elle ne coûte pas plus cher que la régie. La Délégation de Service Public est même de nature à externaliser une partie des risques de la C.U.D. vers l'opérateur privé. Elle facilite la gestion des carrières, en permettant plus de mobilité des personnels entre les différents réseaux gérés par l'opérateur privé et elle apporte l'expérience commerciale et technique du délégataire.

Lorsque le contrat arrive à terme, son renouvellement avec mise en concurrence peut également être source d'amélioration du service et d'innovation. Nous avons donc bien ici la possibilité d'une mise en œuvre du service public par le privé, à la fois efficace et efficiente. Si on reste pragmatique, il n'y a aucune raison de s'en priver et c'est le sens de cette délibération n° 12 qui vous est proposée ce soir.

Je vais donc passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous en remercie ...

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité.  
Mesdames DUCELLIER, FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.  
Mesdames KHELLAF, LUSTRE, VANDENBOSSCHE et Messieurs BERTHE, BEYAERT, CARÊME,  
PLAQUET votent "contre".**

Monsieur EYMERY : ... Monsieur le Président ...

Monsieur le Président : ... Monsieur EYMERY, vous voulez vous exprimer sur le vote ?

Monsieur EYMERY : Oui, Monsieur le Président, pour une explication de vote.

Monsieur le Président : Allez-y, Monsieur EYMERY.

Monsieur EYMERY : Merci. Cette délibération à la fois, entérine le fait que ce soit une Délégation de Service Public, mais elle entérine le fait que cette Délégation de Service Public est basée sur la gratuité. Donc, j'ai, à la fois, moi, une position favorable à la Délégation de Service Public, d'une manière générale, et une opposition à la gratuité qui n'en est pas une et qui n'est que parfaite démagogie, puisque les 5 millions d'Euros de compensation tarifaire sont payés par l'augmentation du Versement Transport, ce qui explique l'abstention sur cette délibération

*puisque'elle a deux facettes : une pour laquelle je suis opposé et une pour laquelle je suis favorable.*

*Monsieur le Président : Vous savez, la démagogie, Monsieur EYMERY, c'est de dire que le Versement Transport a augmenté. Depuis 2014, il n'a pas augmenté. Voilà ! ...*

*Monsieur EYMERY : ... Non ...*

*Monsieur le Président : ... Depuis 2014, je suis en train de vous dire qu'il n'a pas augmenté ...*

*Monsieur EYMERY : ... En 2011 ...*

*Monsieur le Président : ... En 2011, je ne siégeais pas ici. On peut aussi parler de 1992 ou de 1868. Mais ici en 2014, cette majorité répond au temps qui lui est imparti.*

#### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1988, la Communauté Urbaine de Dunkerque exerce la compétence en matière d'organisation des transports sur le territoire communautaire. Avec la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), elle est maintenant Autorité organisatrice de la Mobilité sur son territoire.

La convention en Délégation de Service Public passée pour l'exploitation du réseau des transports urbains arrivera à échéance le 31 décembre 2018. Par avenant n° 4, cette convention a été prolongée de 8 mois pour que la procédure de renouvellement interfère le moins possible avec la mise en place du futur réseau DK'PLUS, ce qui repousse l'échéance du contrat actuel au 31 août 2019.

Un rapport a été présenté pour faire apparaître les différents modes de gestion et les avantages et inconvénients des formes de contrat envisageables pour le renouvellement.

Au regard des enjeux exposés, la collectivité choisit de se positionner, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, sur un rôle stratégique et d'orientation de cette compétence et de déléguer à un partenaire privé l'exécution de ce service public. Ce choix aura pour mérite de clarifier les fonctions respectives de la collectivité et de son délégataire et de faire porter les risques inhérents à chaque rôle au regard des responsabilités exercées.

Ce rapport propose en conclusion :

- de confirmer le choix de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau des transports publics,

- de passer dans un système de délégation en affermage avec instauration d'une redevance auprès du délégataire pour la mise à disposition des infrastructures, du matériel et des équipements pour l'exploitation du réseau. Les recettes du délégataire seront constituées d'une part, par l'instauration de compensations tarifaires versées par la C.U.D. et calculées sur la base d'un tarif de base qui sera décidé par la C.U.D., et applicable pour chacun des usagers qui effectuera un voyage gratuit sur le réseau, et d'autre part, par une contribution forfaitaire,

- de conserver le principe d'un lot unique pour la Délégation de Service Public des transports qui garantit l'unité de traitement de tous les secteurs de la Communauté Urbaine de Dunkerque, indispensable pour ce qui est de la coordination entre les différents services et de l'information des voyageurs,

- de limiter à 5 ans et 4 mois la durée de la délégation, soit jusqu'au 31 décembre 2024, compte tenu du manque de recul sur la gestion d'un contrat en affermage et sur les évolutions

de fréquentation du nouveau réseau DK'PLUS gratuit et totalement restructuré par rapport à aujourd'hui,

- de conserver la possibilité de recourir, pour l'exploitation de certains services, à des opérateurs spécialisés qui présentent un intérêt économique pour la collectivité : soit en sous-traitance directe par le délégataire, soit dans le cadre de marchés publics dont l'exécution s'effectue sous le contrôle du délégataire,

- d'intégrer à la délégation, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, le service des vélos en libre-service,

- d'intégrer également la gestion des équipements de stationnement des vélos qui sont en cours de réalisation à proximité des lieux importants d'intermodalité : gare de GRAVELINES, DUNKERQUE, etc.

Par ailleurs, afin de favoriser la multiplicité des candidatures dans la procédure de mise en concurrence, il est proposé d'indemniser les candidats qui auront procédé à la remise d'une offre jugée recevable par la commission chargée du déroulement de la procédure, mais qui n'auront pas été retenus à l'issue de la procédure. Cette indemnisation, qui ne pourra pas excéder un budget total de 150 000 Euros pour l'ensemble des candidats indemnisés, sera répartie dans la limite de 50 000 Euros par candidat non retenu.

Il sera demandé au Conseil de Communauté :

- 1 - de maintenir le système actuel de Délégation de Service Public.

- 2 - de lancer la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains sur l'ensemble de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

- 3 - de fixer la durée du contrat à 5 années et 4 mois, échéance au 31 décembre 2024.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Vu l'avis du Comité Technique.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE le principe de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

AUTORISE le lancement de la consultation afférente.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.



Monsieur le Président : Monsieur ROMMEL, en "Finances et budget", vous avez 7 délibérations.

Monsieur ROMMEL : Merci Monsieur le Président. Moi, j'aimerais bien que nous augmentions le Versement Transport mais Monsieur le Président ne le veut pas.

### **FINANCES ET BUDGET : Monsieur Éric ROMMEL**

13 - Contrat d'objectifs et de moyens entre Grand Lille TV et la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Monsieur ROMMEL : Je dois vous dire, dans le cadre de cette délibération, que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a distribué 2 fréquences TNT, 1 sur Lille, et 1 sur le littoral à la société Grand Lille TV. Cette société propose des programmes d'information sur les Hauts-de-France sur deux chaînes : Grand Lille TV et Grand littoral TV.

La Communauté Urbaine de Dunkerque souhaite assurer la promotion du territoire et valoriser les dynamiques du Dunkerquois sur le plan régional. Cela porte prioritairement sur 2 thématiques : l'attractivité économique de l'agglomération et l'attractivité touristique.

Pour renforcer l'image du territoire en région, la Communauté Urbaine de Dunkerque propose de passer un contrat d'objectifs et de moyens avec la société Grand Lille TV.

La société Grand Lille TV réalisera et diffusera différents sujets et reportages sur Grand Lille TV et sur Grand Littoral TV. Les sujets seront remis à la Communauté Urbaine de Dunkerque qui pourra les utiliser pour ses besoins.

Le montant du contrat d'objectifs et de moyens s'élève à 35 000 Euros.

Pour votre information et parce que la question a été posée en commission "Ressources et administration générale", par comparaison :

- le coût d'une page dans la "Voix du Nord", sur la métropole Lilloise est à 10 800 Euros,
- et le coût brut, pour toutes les éditions de la "Voix du Nord", pour une page, est de 33 000 Euros.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : Monsieur le Président, je pense que ce n'est pas une bonne gestion de l'assemblée que de faire aligner des délibérations de cette importance, autant cela pouvait se concevoir pour les comptes rendus annuels au concédant, puisqu'on était toujours sur le même objet, autant je le conçois mal. J'ai un certain nombre de questions à poser, il serait, je pense, bien, pour la compréhension de tous, qu'on puisse répondre à chaque délibération, si vous le voulez bien Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Monsieur EYMERY, je vous rappelle qu'il existe des commissions qui permettent, effectivement, de poser un grand nombre de questions. Il y a un travail aussi en commission, je vous invite à y assister plus souvent.

Monsieur EYMERY : Je l'entends, il se trouve que cette commission, prévue le 22 novembre a été avancée au 20 novembre, ce qui ne m'a pas permis d'y assister alors que je suis toujours très satisfait du climat de cette commission.

Sur cette délibération n°13, ma première question ou interrogation, et c'est presque un étonnement, puisque, à l'article 3, il est noté que la présente convention s'applique pour la période allant de la date de signature par les parties jusqu'au 31 décembre 2017. Il nous reste donc tout juste un mois ou moins d'un mois pour mettre en application cette convention. Voilà, est-ce que les 9 reportages prévus pourront être réalisés en un mois ?

Je suis étonné car, quand on parle de contrat d'objectifs et de moyens, sur ce type de relations avec un prestataire privé, on s'engage, en général, sur une période de deux ou trois ans ou bien avec une tacite reconduction au bout d'une période d'un an, c'est-à-dire qu'on s'engage, au moins, sur le moyen terme, avec possibilité de résilier s'il n'y a pas satisfaction. Là, je suis étonné qu'on nous propose une convention seulement sur un mois et que l'on n'envisage pas,

éventuellement, une tacite reconduction, un renouvellement pour s'inscrire dans la durée, afin d'avoir un retour d'expérience.

Il est indiqué à l'article 2 de la convention "durant la période d'application de la présente, l'équipe de la Communauté Urbaine qui gère les programmes de Corsaire TV proposera à l'équipe de "Grand Lille TV" différents sujets réalisés par ses soins". Cette délibération, à mon avis, peut-être pas aujourd'hui en Conseil mais à l'occasion d'une prochaine commission ou par transmission des services, devrait nous permettre de nous mettre en perspective. Vous le savez, il y a eu une expérience malheureuse et au combien coûteuse "d'Opale TV", à laquelle il a été mis fin dans des conditions qui n'ont pas toujours été agréables au moins pour les salariés. Je pense que ce fut vraiment un mauvais moment à passer.

Il y a maintenant la web TV "Corsaire TV" et il serait intéressant d'avoir une vision du coût de "Corsaire TV". Et, question complémentaire, il me semble que WEO, qui est un autre opérateur diffuse lui aussi sur le littoral. Est-il envisagé de contractualiser avec cet autre opérateur, ou considérez-vous qu'à partir du moment où vous avez contractualisé avec "Grand Lille TV", il n'est pas nécessaire d'avoir un autre opérateur ?

Je veux vous dire, qu'en tout cas, moi je trouve satisfaisant que des images de DUNKERQUE, de notre territoire, puissent être projetées et diffusées sur la métropole lilloise. Cela participe, de mon point de vue, à quelque chose qui est positif et qui apporte, en tout cas, un "plus" par rapport à "Opale TV". Donc, s'il était possible d'avoir réponse à ces quelques questions ou du moins de prévoir une transmission du bilan que j'ai demandé, ou de l'examiner à l'occasion d'une prochaine commission "Ressources" merci de vos réponses avant que nous continuons sur d'autres délibérations.

Monsieur le Président : Y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ROMMEL, vous avez la parole en réponse à Monsieur EYMERY.

Monsieur ROMMEL : Sachez, Monsieur EYMERY, qu'il s'agit d'un essai et c'est la raison pour laquelle la période n'est seulement que d'un mois. Cela concerne 9 reportages.

Là, nous voulons d'abord avoir un retour sur notre investissement et savoir si le fait de promouvoir le Dunkerquois sur LILLE peut apporter quelque chose au territoire : c'est pour cela que la durée de cet essai est d'un mois et qu'il n'y a pas de tacite reconduction. Rien ne nous empêche, par la suite, si les services constatent qu'il y a quelques retours à la suite des reportages diffusés par Grand Lille TV, sur le territoire lillois, de recommencer cette opération et d'aller même un peu plus loin et pourquoi pas, d'ailleurs de faire appel à d'autres opérateurs. Mais, pour l'instant, c'est un plan de communication, un "plan média" : on essaie, pendant un mois, de promouvoir le territoire dunkerquois sur la métropole et on verra bien ce que cela va donner, d'autant plus qu'il existe de nombreuses façons de réaliser des enquêtes pour vérifier si tout va bien.

Monsieur le Président : Merci Monsieur ROMMEL. Je vous propose de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Le conseil supérieur de l'Audio-visuel a distribué deux fréquences TNT, une sur LILLE et une sur le Littoral à la société GRAND LILLE TV.

Cette société propose des programmes d'information sur les Hauts de France sur deux chaînes : GRAND LILLE TV et GRAND LITTORAL TV.

La Communauté Urbaine de Dunkerque souhaite assurer la promotion du territoire et valoriser les dynamiques du dunkerquois sur le plan régional. La promotion qu'elle souhaite développer doit contribuer à l'image et l'attractivité du territoire.

Elle porte prioritairement sur deux thématiques :

- l'attractivité économique de l'agglomération : il s'agit de mettre en avant les dynamiques économiques et portuaires de l'agglomération et de valoriser toutes les initiatives qui contribuent au développement de l'activité et l'emploi,

- l'attractivité touristique : Il s'agit de promouvoir le dynamisme balnéaire de l'agglomération, l'offre de produits présents sur le territoire (FRAC - LAAC - Musées - Etablissements de culture - Halle aux sucres / Learning center, Palais de l'Univers et des Sciences - Parc Zoologique - Golf, ...), mais aussi les grands événements et rendez-vous proposés sur l'agglomération.

Pour renforcer cette image du territoire en Région, la Communauté Urbaine de Dunkerque propose de passer un contrat d'objectifs et de moyens avec la société GRAND LILLE TV.

La société GRAND LILLE TV réalisera et diffusera différents sujets et reportages sur GRAND LILLE TV et GRAND LITTORAL TV.

Ces sujets seront remis à la Communauté Urbaine de Dunkerque qui pourra les utiliser pour ses propres besoins.

Le montant du contrat d'objectifs et de moyens s'élève à 35 000 Euros T.T.C.

Vu le contrat d'objectifs et de moyens 2017.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président a signé le contrat d'objectifs et de moyens et à verser la participation financière pour 2017 fixée à 35 000 Euros T.T.C.

#### 14 - Fonds de Concours pour la modernisation de l'éclairage public à GRANDE-SYNTHE.

Monsieur ROMMEL : Cette délibération concerne le versement d'un fonds de concours pour la modernisation de l'éclairage public à GRANDE SYNTHE.

Par délibération du 16 juin 2016, le conseil communautaire a adopté le pacte fiscal et financier de solidarité découlant du projet de territoire. Dans le cadre de ce pacte, l'objectif 4 "soutien à l'investissement des communes" prévoit les modalités d'attribution des fonds de concours par la Communauté Urbaine de Dunkerque, avec notamment, la création d'un fonds de soutien des projets d'initiative communale (FIC) d'un montant de 24 millions d'Euros pour la période 2015 - 2020. Pour la commune de GRANDE-SYNTHE, l'enveloppe de ce FIC est de 2 130 000 Euros.

La commune a adopté un projet de modernisation de l'éclairage public de la ville pour un coût global des travaux estimé à 3 191 807 Euros. Dans ces conditions, par délibération de son Conseil Municipal en date du 30 juin 2017, la commune de GRANDE-SYNTHE a sollicité l'octroi d'un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque de 1 million d'Euros représentant 31,3 % du coût hors-taxes restant à la charge de la commune.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale", je vous propose de décider de l'octroi d'un fonds de concours d'un montant de 1 million d'Euros.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

## DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Par délibération du 16 juin 2016, le conseil communautaire a adopté le pacte fiscal et financier de solidarité découlant du projet de territoire, qui incarne et met en œuvre la solidarité entre les communes-membres et la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Dans le cadre de ce pacte, l'objectif 4 "Soutien à l'investissement des communes" prévoit les modalités d'attribution des fonds de concours par la Communauté Urbaine de Dunkerque avec notamment la création d'un "Fonds de soutien des projets d'Initiative Communale (FIC)", d'un montant de 24 millions d'Euros pour la période 2015-2020.

Pour la commune de GRANDE-SYNTHÉ, l'enveloppe du FIC est de 2 630 000 Euros.

La Commune a adopté un projet de modernisation de l'éclairage public de la ville pour un coût global des travaux estimé à 3 191 807 Euros H.T.

Dans ces conditions, par délibération de son Conseil Municipal en date du 30 juin 2017, la commune de GRANDE-SYNTHÉ a sollicité l'octroi d'un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque de 1 000 000 Euros, représentant 31,3 % du coût H.T. restant à la charge de la commune.

Ce fonds de concours viendra en déduction de l'enveloppe du FIC de 2 630 000 Euros pour la période 2015-2020. Un état de la consommation de l'enveloppe de la commune de GRANDE-SYNTHÉ est joint en annexe de la délibération.

Conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant du fonds de concours demandé ne dépasse pas la part de financement assurée hors subvention par la commune bénéficiaire. En outre, il a été expressément sollicité par délibération de la commune.

Il est donc proposé d'octroyer ce fonds de concours dans les conditions définies dans la convention à intervenir entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et la commune de GRANDE-SYNTHÉ.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'octroi d'un fonds de concours d'un montant maximum prévisionnel de 1 000 000 Euros à la commune de GRANDE-SYNTHÉ au titre de la modernisation de l'éclairage public de la ville, dans les conditions suspensives et résolutoires définies dans la convention annexée à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

15 - COUDEKERQUE-BRANCHE - Fonds de concours pour la seconde phase d'aménagement de la rue des Forts et des berges du canal de Bergues, dans le cadre de la politique communautaire de valorisation des canaux.

Monsieur ROMMEL : Cette délibération concerne l'octroi d'un fonds de concours pour la réalisation de la seconde phase de l'aménagement de la rue des Forts et des berges du canal de Bergues à COUDEKERQUE-BRANCHE, dans le cadre de la politique communautaire de valorisation des canaux.

La situation de l'agglomération dunkerquoise offre à ce territoire un réseau de canaux nécessaires à l'assèchement de l'arrière-pays et aux activités de transit économique et touristique.

La Communauté Urbaine de Dunkerque souhaite aujourd'hui ajouter une véritable fonction urbaine à ces canaux, dans le cadre de la nouvelle politique communautaire "l'Agglo au fil de l'eau".

Les objectifs visés de ces politiques sont :

- d'intégrer les canaux à l'organisation et au développement de l'agglomération,
- de valoriser les canaux ainsi que les ouvrages d'art qui les franchissent en tant qu'élément de paysage,
- de maintenir les espaces naturels dans l'environnement proche des habitants,
- d'améliorer l'image de l'agglomération par des aménagements de qualité.

L'aménagement de la rue des Forts et des berges du canal de Bergues à COUDEKERQUE-BRANCHE est une déclinaison de cette politique. Une première séquence de la rue des forts, allant de la rue Evrard au pont des 7 planètes, a déjà été requalifiée en ce sens.

La Communauté Urbaine de Dunkerque et la ville de COUDEKERQUE-BRANCHE souhaitent prolonger cette requalification, depuis le pont Evrard jusqu'au pont Jean Jaurès, afin de rejoindre le réseau des voies vertes qui offre un accès direct à la mer, tout en permettant la jonction avec la commune de DUNKERQUE aux mobilités douces.

Comme pour la première séquence, la Communauté Urbaine de Dunkerque exercera la maîtrise d'ouvrage pour les travaux relevant de ses compétences : requalification des voiries réaménagement des traversées sécurisées, l'aménagement d'une voie verte et la signalisation.

Elle supportera directement les coûts de ces travaux d'un montant prévisionnel de 1 500 000 Euros. La ville de COUDEKERQUE-BRANCHE réalisera, outre les travaux relevant des compétences municipales (éclairage public, espace verts et mobilier urbain), l'aménagement des berges du canal de Bergues.

Le coût global prévisionnel de ces travaux d'aménagement, supportés par la ville de COUDEKERQUE-BRANCHE est de 2 035 815,00 Euros.

La commune de COUDEKERQUE-BRANCHE a sollicité l'octroi d'un fonds de concours de 1 017 907,50 Euros, représentant la moitié du coût restant à la charge de la commune, étant précisée qu'aucune subvention n'a été allouée au projet.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire", je vous propose de décider de l'octroi d'un fonds de concours de 1 017 907,50 Euros.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : J'aimerais vous dire, à l'occasion de cette délibération n° 15 relative au fonds de concours pour la seconde phase d'aménagement de la rue des Forts et des berges du canal, que c'est une très belle réalisation. Moi, c'est avec intérêt que j'ai lu le rapport de présentation qui a été fait au Conseil Municipal de COUDEKERQUE-BRANCHE. La poursuite de la mise en valeur contribuera à accroître l'amélioration de l'image du territoire et gagner en attractivité. Au sein de la politique communale, basée sur le développement durable, les travaux proposés visent à intégrer la voie d'eau au sein de la conception urbaine.

La question que je vous pose, et c'est à vous Monsieur le Président que je la pose, est la suivante ce qui se fait est très bien, je pense que c'est un bel aménagement qui fait une très belle porte d'entrée sur notre territoire, est-ce que cette mise en valeur des voies d'eaux, qui sont, pour nous, un élément important de notre patrimoine, un élément identitaire comme c'est indiqué

dans le rapport de présentation de COUDEKERQUE-BRANCHE, vous l'entendez l'étendre à l'ensemble de l'agglomération ?

Monsieur le Président : Y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ROMMEL, souhaitez-vous apporter quelques éléments de réponse ?

Monsieur ROMMEL : Monsieur le Président, je ne suis que le Vice-Président aux Finances et je pense que c'est Monsieur BAILLEUL, Maire de COUDEKERQUE-BRANCHE qui peut répondre à cette question.

Monsieur le Président : Monsieur BAILLEUL, vous avez la parole.

Monsieur BAILLEUL : Merci Monsieur le Président. Monsieur EYMERY, j'ai bien entendu votre question : "est-ce qu'on va développer cette action ailleurs que sur COUDEKERQUE-BRANCHE ?". Eh bien, je vous réponds que c'est déjà le cas : un schéma d'aménagement et un plan de financement ont été arrêtés pour la fin du mandat, avec les services de la Communauté Urbaine et plusieurs communes, notamment celle de DUNKERQUE, puisque, sur le secteur de Rosendaël, le quai aux fleurs va être aménagé.

À la fin du mandat, nous devrions avoir également une petite réalisation, à l'Est de l'agglomération, mais le travail préparatoire n'est pas terminé sur le chemin de halage qui rejoint la Belgique. Et puis, toujours dans le cadre de cette même enveloppe, et là je me tourne vers Monsieur CLINQUART, il y a les travaux des fameux perrés de GRAND-FORT-PHILIPPE, et là c'est déjà parti.

Vous le voyez, il n'y a pas qu'un projet, il y en a quatre pour ce mandat et nous avons voulu, réaliser des travaux au Sud sur COUDEKERQUE-BRANCHE, à l'Est, au centre d'agglomération et à l'Ouest sur GRAND-FORT-PHILIPPE pour que l'ensemble des territoires soient concernés par cette politique de l'agglo au fil de l'eau.

Monsieur le Président : Merci Monsieur BAILLEUL. Je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous remercie.

### **Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que la situation de l'agglomération dunkerquoise offre à ce territoire un réseau de canaux nécessaires à l'assèchement de l'arrière-pays et aux activités de transit économique et touristique.

La Communauté Urbaine de Dunkerque souhaite aujourd'hui ajouter une véritable fonction urbaine à ces canaux dans le cadre de la nouvelle politique communautaire "L'agglo au fil de l'eau".

Les objectifs visés de cette politique sont :

- intégrer les canaux à l'organisation et au développement de l'agglomération afin de transformer de potentielles coupures urbaines en liaisons,
- valoriser les canaux ainsi que les ouvrages d'art qui les franchissent en tant qu'éléments de paysage afin d'améliorer le cadre de vie et le potentiel touristique du territoire,
- maintenir des espaces naturels dans l'environnement proche des habitants afin d'améliorer leur cadre de vie,
- améliorer l'image de l'agglomération par des aménagements de qualité et ainsi gagner en attractivité dans le mouvement international de compétition urbaine.

L'aménagement de la rue des Forts et des berges du canal de Bergues à COUDEKERQUE-

BRANCHE est une déclinaison de cette politique. Une première séquence de la rue des Forts allant du pont Everaert au pont des 7 Planètes a déjà été requalifiée en ce sens. Grâce au passage à sens unique d'une partie de la rue, à l'aménagement de plateaux traversants, d'une voie verte, de belvédères, de gradins, de cheminements piétons, la circulation y est désormais apaisée et le confort d'usage accru.

La Communauté Urbaine de Dunkerque et la ville de COUDEKERQUE-BRANCHE souhaitent prolonger cette requalification depuis le pont Everaert jusqu'au pont Jean Jaurès, afin de rejoindre le réseau des voies vertes qui offre un accès direct à la mer tout en permettant la jonction avec la commune de DUNKERQUE en mobilité douce.

Comme pour la première séquence, la Communauté Urbaine de Dunkerque exercera la maîtrise d'ouvrage pour les travaux relevant de ses compétences :

- la requalification de la voirie,
- l'aménagement de traversées sécurisées,
- l'aménagement d'une voie verte,
- la signalisation, etc.

Elle supportera directement les coûts de ces travaux, d'un montant prévisionnel de 1 500 000,00 Euros H.T.

La ville de COUDEKERQUE-BRANCHE réalisera, outre les travaux relevant des compétences municipales, éclairage public, espaces verts et mobilier urbain, l'aménagement des berges du canal de Bergues, notamment :

- la création d'un chemin piéton au fil de l'eau le long de la berge,
- l'aménagement de belvédères en bord à canal,
- la réfection et l'aménagement des berges du canal : jardin végétal, embarcadère,
- la fourniture et pose d'un mobilier urbain,
- la mise en place d'un plan lumière,
- la pose de différents supports de communication en intégration paysagère,
- les travaux sur végétation.

Le coût global prévisionnel de ces travaux d'aménagement des berges supportés par la ville de COUDEKERQUE-BRANCHE est de 2 035 815,00 Euros H.T.

Dans ce cadre, par délibération du conseil municipal de COUDEKERQUE-BRANCHE du 30 juin 2017 annexée à la délibération, la commune de COUDEKERQUE-BRANCHE a sollicité l'octroi d'un fonds de concours de 1 017 907,50 Euros H.T., représentant la moitié du coût restant à la charge de la commune, étant précisé qu'aucune subvention n'est allouée au projet.

Conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant du fonds de concours demandé n'excède donc pas la part de financement assurée hors subvention par la commune bénéficiaire, de sorte qu'il est proposé de l'octroyer.

Les modalités de versement du fonds de concours seront régies par une convention signée par la Communauté Urbaine de Dunkerque et la ville de COUDEKERQUE-BRANCHE.

Vu l'avis de la commission "Développement et Attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'octroi d'un fonds de concours d'un montant maximum prévisionnel de 1 017 907,50 Euros H.T. à la ville de COUDEKERQUE-BRANCHE au titre de l'aménagement des berges du canal de Bergues, dans les conditions suspensives et résolutoires définies dans la convention ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

#### 16 - Attributions de subventions.

Monsieur ROMMEL : Cette délibération concerne les attributions de subventions. Vous en avez l'habitude, nous en passons régulièrement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans un nouvel article, prévoit que l'attribution des subventions est assortie de conditions d'octroi et donne nécessairement lieu à une délibération distincte du vote du budget.

C'est dans ce cadre législatif que la Communauté Urbaine de Dunkerque a voté par délibérations spécifiques en date des 8 décembre 2016, 30 mars, 22 juin et 19 octobre 2017, l'ensemble des subventions aux organismes bénéficiaires, au titre de l'année 2017. L'annexe n° 1 de la délibération complète la liste des subventions versées au titre de 2017 et précise les montants alloués, les bénéficiaires des subventions, le cas échéant les conditions suspensives et résolutoires de l'octroi de la subvention et les obligations imparties à chacun des organismes subventionnés.

Par ailleurs, l'annexe n° 2 prévoit, dans les mêmes conditions, le versement de subventions au titre de l'exercice 2018 pour certaines associations. Je vous précise qu'il s'agit d'une autorisation préalable au vote du budget.

Il est enfin rappelé que les conditions d'octroi de ces subventions seront reprises dans des conventions qui doivent impérativement être conclues pour toute subvention supérieure à 23 000 Euros.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale", je vous propose de décider de l'attribution de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à passer les conventions avec les organismes bénéficiaires.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : Il y aura, de ma part, un vote en division. Il sera adressé au service. Cela ne m'empêche pas, d'ores et déjà de dire qu'il y a opposition de notre part, à la fois à la subvention au CEFIR et à celle attribuée à l'association "Les Nuits Secrètes - Festival la bonne aventure".

Monsieur le Vice-Président aux finances a bien voulu rappeler que, selon le décret du 12 avril 2000, il devait y avoir une convention. Je crois que la convention prévoit un retour d'expériences. Donc, pour le moins, il serait utile que le Conseil de Communauté bénéficie du retour d'expériences de la première édition "des Nuits Secrètes - Festival de la bonne aventure" autrement que par cet avis sur demande de subventions. Je vous rappelle que je ne pense pas, contrairement à ce que vous voulez bien écrire dans le descriptif des missions, que la première édition ait été un succès, cela a plutôt été, on va le dire, un succès en demi-teinte, ou un échec en demi-teinte. En tout cas, par rapport aux objectifs annoncés au départ, le succès n'a pas été au rendez-vous du moins c'est le point de vue que je tiens à exprimer.

Monsieur le Président : Y-a-t-il d'autres interventions ? Non, il n'y en a pas. Monsieur ROMMEL souhaitez-vous apporter quelques éléments de réponse.

Monsieur ROMMEL : Oui, merci Monsieur le Président. Monsieur EYMERY, je ne peux malheureusement pas vous répondre pour les Nuits Secrètes, il s'agit d'une subvention "culture", et c'est Monsieur BASSEMON, absent aujourd'hui, qui pourrait vous répondre.

Monsieur le Président : Merci Monsieur ROMMEL. Vous m'avez renvoyé la balle sur le Festival "la Bonne Aventure". Monsieur EYMERY, ce bilan que j'ai dans les mains a été présenté en commission. Vous y trouvez l'ensemble des chiffres et des éléments d'appréciation et d'évaluation de la première édition : 26 000 personnes. 26 000 personnes ! Je crois qu'il est entré, maintenant, dans la case des plus grands festivals en région, largement même, 26 026 personnes !



Que peut-on encore lire dans ce bilan ? Que la fréquentation par âge est intéressante elle aussi : un tiers de moins de 25 ans, un tiers de 25-35 ans et puis un tiers des autres, c'est à dire la quasi-totalité de nous ou presque, voilà.

Ce qui est également intéressant, on voit bien que cela touche une cible plutôt jeune.

En matière de tourisme, c'est aussi un chiffre intéressant : 48 % des personnes étaient originaires du dunkerquois ou de la région, cela veut donc dire que plus de 50 % de gens sont venus sur la station balnéaire, dans l'agglomération, dans les différents lieux des parcours insolites, pour découvrir notre territoire, c'est donc un impact touristique qui touche surtout des jeunes.

Et puis, dans le rapport, vous avez aussi quelques pistes de progrès qui sont identifiées, comme l'accueil, ce qui est normal, c'est une première édition.

C'est vrai que nous avons été injustement traités par nos amis de la Voix du Nord Région. Je sais qu'ils sont ici dans la salle, mais je le dis, c'est vrai qu'en page Région, nous avons été particulièrement maltraités : le Touquet a eu droit à 4 articles dithyrambiques avec 3 fois moins de personnes. Il ne faut pas uniquement vous appuyer sur les articles de la Voix du Nord Région, il faut venir et voir ce qui s'est passé : cette ambiance magnifique. Honnêtement, quand on a été "au summum" avec Petit Biscuit ou même "Deluxe" le lendemain, et qu'on était à 12 000 spectateurs, barrières fermées parce qu'on ne pouvait plus en accueillir pour des raisons de sécurité, c'était assez impressionnant à vivre. Ce sont des événements que nous n'avons pas l'habitude de vivre sur l'agglomération dunkerquoise en dehors, bien entendu, du carnaval qui garde, évidemment, sa spécificité qu'il convient de mettre à part.

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur EYMERY : C'est un vote en division.

Monsieur le Président : Très bien, c'est enregistré. Donc, qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité.**

**Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent sur l'attribution d'une subvention aux organismes suivants :**

**Association d'Action Educative, ECOPAL, Entreprendre Ensemble.**

**Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY votent contre sur l'attribution d'une subvention à l'Association les nuits secrètes.**

**Ne prennent pas part au vote pour les organismes suivants :**

**ECOPAL** : Monsieur CARÊME.

**Entreprendre Ensemble** : Mesdames KERKHOF et VERLYNDE, Messieurs BAILLEUL, BASSEMON, CARÊME, CLINQUART, DECOOL, DEVLOIES, DHERSIN, HENNEBERT, RINGOT, ROMMEL, VERGRIETE et WEISBECKER.

**Maison de l'Europe** : Mesdames BENARAB, DISSELKAMP, LESCIEUX.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Rappelle aux membres du Conseil que l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements, a inséré dans le Code Général des Collectivités Territoriales un nouvel article L 2311-7 qui prévoit que l'attribution des subventions assorties de conditions d'octroi donne nécessairement lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Dans ce cadre législatif, la Communauté Urbaine de Dunkerque a voté, par délibérations spécifiques en date du 8 décembre 2016, 30 mars, 22 juin et 19 octobre 2017, l'ensemble des subventions aux organismes bénéficiaires au titre de l'exercice 2017.

Dans ce cadre, l'annexe n° 1 à la délibération complète la liste des subventions 2017 d'ores et déjà votées en précisant :

- le montant de chaque nouvelle subvention allouée,
- le bénéficiaire de la subvention octroyée,
- le cas échéant, les conditions suspensives et résolutoires de l'octroi de la subvention,
- les obligations imparties à chacun des organismes subventionnés.

Par ailleurs, l'annexe n° 2 prévoit, dans les mêmes conditions, le versement de subventions au titre de l'exercice 2018 pour certaines associations. Il est précisé qu'il s'agit d'une autorisation préalable au vote du budget et qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits correspondants qui seront repris lors du vote du budget aux articles correspondants.

Il est enfin rappelé que les conditions d'octroi ainsi définies seront systématiquement reprises dans les conventions avec les organismes bénéficiaires qui doivent impérativement être conclues pour toute subvention supérieure à 23 000 Euros, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de l'attribution des subventions dans les conditions définies en annexe de la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à passer les conventions avec les organismes bénéficiaires.

DÉSIGNE Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président pour passer les conventions avec les organismes dans lesquels le Président pourrait être regardé comme intéressé au sens des articles L 2131-11 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

17 - Admission en non valeurs 2017 pour un montant de 107 288,20 Euros.

Monsieur ROMMEL : Cette délibération concerne les admissions en non valeurs pour un montant de 107 288,20 Euros. Monsieur le trésorier nous a fait parvenir une liste de créances irrécouvrables.

Pour le budget principal, il s'agit d'un montant de 100 158,01 Euros, dont :

- 9 000 Euros pour des recouvrements qui n'ont pas pu être encaissés pour des mises en fourrière de véhicules,
- et 91 406,15 Euros pour des créances éteintes à imputer au compte 6542. Ce sont surtout des liquidations judiciaires.

Pour le budget des ordures ménagères, il s'agit d'un montant de 6 630 Euros.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY ne prennent pas part au vote.**

## DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que Monsieur le Trésorier nous a fait parvenir une liste de créances irrécouvrables.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'irrécouvrabilité des créances peut être soit temporaire dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive dans le cas de créances éteintes.

**L'admission en non-valeur** est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...),

- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites (le défaut d'autorisation est assimilé à un refus).

L'article R 1617-24 du C.G.C.T. dispose que "l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes, selon les modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet. Le refus d'autorisation ou l'absence de réponse dans le délai d'un mois justifie la présentation en non valeurs des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable",

- dans l'échec des tentatives de recouvrement.

**Les créances éteintes** sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il s'agit notamment :

- du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article 643-11 du code de commerce),

- du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (article L332-5 du code de la consommation) : situation de surendettement,

- du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (article L332-9 du code de la consommation) : effacement de dette.

Il sera donné lecture des états P 511 émis par Monsieur le Trésorier pour un montant total de 107 288,20 Euros et il sera demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter la délibération, afin d'admettre en non-valeur l'ensemble de ces sommes (admissions en non-valeur classiques et créances éteintes).

Les dépenses découlant de cette procédure doivent être scindées en fonction du budget concerné :

Au budget principal pour un montant de 100 558,01 Euros.

De ces 100 558,01 Euros, il convient de distinguer les admissions en non valeurs classiques et les créances éteintes :

- les admissions en non-valeur classiques, pour un montant de 9 151,86 Euros sont à imputer au compte 6541 ; elles correspondent essentiellement à des recouvrements de mise en fourrière de véhicules,

- les créances éteintes, pour un montant de 91 406,15 Euros sont à imputer au compte 6542, dont 2 393,34 Euros liés à des situations de surendettement et 89 012,81 Euros à des liquidations judiciaires.

Au budget des ordures ménagères pour un montant de 6 730,19 Euros.

De ces 6 730,19 Euros, il convient de distinguer les admissions en non valeurs classiques et les créances éteintes :

- les admissions en non-valeur classiques, pour un montant de 2 594,79 Euros sont à imputer au compte 6541 ; il s'agit pour l'essentiel de dépôts en déchetterie,

- les créances éteintes, pour un montant de 4 135,40 Euros sont à imputer au compte 6542, elles concernent des liquidations judiciaires.

Vu le budget de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Vu les états de produits irrécouvrables sur ce budget, dressés par Monsieur le Trésorier qui demande l'admission en non-valeur, et par la suite, la décharge de son compte de gestion des sommes portées aux dits états, et ci-après débiteurs.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur, sur l'exercice 2017, une somme de 107 288,20 Euros.

18 - Décision Modificative n° 4.

Monsieur ROMMEL : Par cette délibération, c'est la quatrième décision modificative pour 2017 que nous adoptons. Elle enregistre pour l'essentiel, tout budget confondu :

En "Fonctionnement" :

- une augmentation de dépenses de 395 938 Euros,
- et une augmentation de recettes de 22 584 980 Euros, hors reprise de provisions de transport.

En "Investissement" :

- une diminution des dépenses de 19 190 343 Euros,
- et une augmentation des recettes de 1 327 874 Euros.

Au titre du budget principal :

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 94 903 Euros, avec pour l'essentiel :

- les charges à caractère général pour - 23 370 Euros,
- les subventions pour - 125 000 Euros,
- les charges financières pour - 55 000 Euros,
- et les autres charges et charges exceptionnelles pour 299 181 Euros

Les recettes de fonctionnement sont majorées de 20 893 741 Euros. Il s'agit, pour l'essentiel, d'ajustements de recettes fiscales, à la suite de leur notification avec, en particulier :

- 15 282 352 Euros de contentieux avec les sociétés ARCELOR et POLIMERI, avec la possibilité, en cas d'avis juridique défavorable, d'un reversement, c'est pourquoi nous sommes très vigilants vis-à-vis de ces 15 282 352 Euros,
- 4 500 000 Euros au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises pour le terminal méthanier pour l'essentiel.

D'ailleurs, une notification complémentaire de 4,2 millions d'Euros pour l'IFER, c'est-à-dire l'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux, au titre du terminal méthanier, pour 2017, est actuellement en attente et pourra le cas échéant donner lieu à un ajustement de la décision modificative.

Les subventions versées au budget annexe sont ajustées comme suit :

- 1 421 442 Euros en faveur du budget transport,
- et - 459 876 en faveur du budget Ordures Ménagères.

Les dépenses d'investissements sont diminuées de - 15 938 549 Euros. Ce sont soit :

- des renégociations de marchés pour faire des économies,
- des décalages de fonds de concours à verser pour les projets des communes,
- des décalages dû à des reports en 2018,
- des projets où nous ne sommes pas les seuls financeurs et décideurs.

Les recettes d'investissement sont augmentées de 507 805 Euros.

Compte tenu de tous ces ajustements budgétaires en "Fonctionnement" et en "Investissement", l'emprunt pourra être ajusté à la baisse de 39 126 511 Euros.

Au titre du budget des Ordures Ménagères :

- les dépenses de fonctionnement sont majorées de 20 827 000 Euros,
- les recettes de fonctionnement sont majorées de 480 704 Euros,

la subvention d'équilibre peut donc être diminuée de 459 876 Euros.

- les dépenses d'investissements sont diminuées de 1 750 874 Euros.

Compte tenu de ces ajustements, en "Fonctionnement" et en "investissement", l'emprunt pourra être diminuer de 1 757 874 Euros.

Au titre du budget Assainissement :

- les dépenses de fonctionnement sont majorées de 115 068 Euros,
- les recettes de fonctionnement sont majorées de 58 535 Euros,
- les dépenses d'investissement sont diminuées de 770 343 Euros
- les recettes d'investissement sont augmentées de 187 514 Euros.

Compte tenu de ces ajustements, en "Fonctionnement" et en "Investissement", l'emprunt peut être réajusté à la baisse de 901 324 Euros.

Au titre du budget Transport :

- les dépenses de fonctionnement sont augmentées de 165 140 Euros,
- les recettes de fonctionnement sont majorées de 1 152 000 Euros,
- les dépenses d'investissement sont diminuées de 723 576 Euros,
- les recettes d'investissement sont augmentées de 632 554 Euros.

Compte tenu de ces ajustements, l'emprunt peut être diminué de 921 548 Euros et la subvention diminue de 1 421 000 Euros.

Pour ce qui concerne le budget GEMAPI, il faut préciser qu'au niveau de la section de Fonctionnement, cela est stabilisé, il ne n'agit que d'un changement de chapitre. Pour ce qui concerne l'Investissement, il n'y a pas dévolution.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Oui. Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : Qu'elle est intéressante cette décision modificative et je me dis que, peut-être, pour une première fois je serai amené à la voter, eh oui !

Il y a 10 ans, lors du débat public sur l'implantation du terminal méthanier, nous mettions deux conditions à l'approbation de ce grand chantier et de cette implantation :

- que le chantier soit l'occasion de donner du travail aux gens de chez nous. Vous vous en souvenez, il y a quelques années, ils étaient 1 500 à se présenter au Kursaal pour des entretiens d'embauche. On a vu par la suite ce qui est arrivé, avec une proportion allant jusqu'à 2/3 de travailleurs détachés, d'ailleurs un ou deux procès sont en cours avec toutes les sociétés qui font du dumping social, de l'optimisation fiscale. Finalement, sur ce chantier du terminal méthanier, avec l'opérateur "Dunkerque LNG" auquel EDF participe de manière forte, on a bien vu comment les valeurs du conseil national de la résistance avaient été bafouées largement par l'exploitation éhontée qui a été faite du dumping social et par le fait que le travail a été pris aux gens d'ici ;

- et puis, il y avait une deuxième condition à cette approbation : la baisse de la fiscalité du fait de la croissance des recettes fiscales. Nous sommes sur un territoire de 200 000 habitants, dont même la population a décré. Avec la mise en œuvre du terminal méthanier, il était indiqué, à cette époque, une croissance des recettes fiscales d'environ 27 millions d'Euros. Il se trouve, Monsieur le Vice-Président aux finances que vous êtes aussi le premier édile de LOON-PLAGE et je pense qu'à LOON-PLAGE, la taxe foncière doit représenter 4 ou 5, voire 6 millions d'Euros qui viennent en plus abonder le budget.

Je reprends la définition du service public, la mission d'intérêt général qu'a exprimée le Président, voilà donc une personne morale, une collectivité publique, qui du jour au lendemain se retrouve avec des recettes fiscales complémentaires.

Pour vous, Monsieur le Vice-Président également maire, c'est une somme de l'ordre de 4 ou 5 millions d'Euros, pour la Communauté Urbaine de Dunkerque cela devrait être 20 millions d'Euros. En tout cas, cette année, si j'en crois la décision modificative n° 4, on va approcher les 9 millions d'Euros. Donc, je vous redis que ceci représente une opportunité unique, peut être historique, de baisser la fiscalité de ce territoire, puisque la fiscalité de ce territoire est l'une des plus élevées de France des communautés urbaines. Vous le savez, vous connaissez l'étude qui dit que la fiscalité sur un emploi salarié est de l'ordre de 3 600 Euros sur la Communauté Urbaine de Dunkerque, alors qu'en moyenne régionale, elle est de 2 500 Euros. Alors je vous le dis cette Décision Modificative n° 4 qui acte les retombées, les recettes fiscales exceptionnelles du terminal méthanier, doivent servir à baisser la fiscalité. Vous avez tout loisir, puisque vous constatez la hausse des recettes, de programmer au Rapport d'Orientation Budgétaire qui se tiendra fin janvier, une baisse la fiscalité.

Voilà la demande que je vous formule aujourd'hui, en espérant que vous puissiez me laisser espérer, c'est bientôt Noël, et donc que vous pourriez donner cette bonne nouvelle aux habitants de la région dunkerquoise.

Monsieur le Président : Y-a-t-il d'autres interventions ? Non. Monsieur ROMMEL, vous avez la parole pour quelques éléments de réponse.

Monsieur ROMMEL : Merci Monsieur le Président. Monsieur EYMERY, j'aimerais vous dire, en ce qui concerne les recettes du terminal méthanier, que pour LOON-PLAGE, c'est 4 millions d'Euros et que, pour la Communauté Urbaine de Dunkerque, ce sera environ 13,5 millions d'Euros.

Pour ce qui concerne l'opportunité historique de baisser la fiscalité, je pense que vous n'avez pas suivi les dernières évolutions de la nouvelle Loi de Finances que notre Gouvernement est en train de nous préparer ...

Monsieur EYMERY : ... Je n'ai pas voté "MACRON", moi ...

Monsieur ROMMEL : ... Monsieur EYMERY, vous votez pour qui vous voulez, mais je voulais vous dire que l'actualité d'aujourd'hui, en matière fiscale, ne permet certainement pas d'imaginer une baisse de la fiscalité. Je vous disais, un peu pour rire tout à l'heure, que moi j'aurais bien aimé que le Président vous parle d'une augmentation du Versement Transport, mais il ne veut même pas l'évoquer pour l'instant, parce que c'est vrai que pour les finances de la C.U.D. cela pourrait être très intéressant car, aujourd'hui, et je vais essayer d'être assez technique et assez simple à la fois, la Loi de Finances prévoit de remettre en cause la Dotation de Compensation versée à la suite de la réforme de la Taxe Professionnelle.

Pour faire un petit peu d'histoire, je dois vous rappeler qu'avant l'an 2000, les villes percevaient la Taxe Professionnelle (T.P.) et la Communauté Urbaine de Dunkerque en percevait une partie.

Ensuite, ce fut la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) : la C.U.D. "ramassait" la Taxe Professionnelle et reversait une allocation compensatrice à toutes les villes du territoire communautaire et elle n'a jamais touché à cette allocation compensatrice. Donc depuis maintenant 17 ou 18 ans, nous percevons cette somme, on a cette garantie, pour créer notre budget, d'avoir cette allocation compensatrice. Nous avons même ajouté quelque chose au dispositif, mon prédécesseur, Christian HUTIN, le disait souvent : nous sommes la seule intercommunalité à avoir aussi mis en place une Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.) qui permet, chaque année, de prendre une partie des recettes supplémentaires pour les réinjecter vers les villes ...

Monsieur DEVLOIES : ... Pas beaucoup ...

Monsieur ROMMEL : ... Pas beaucoup me dit mon voisin, maire de CAPPELLE-LA-GRANDE.

Depuis 2011, l'Etat a fait la même chose au niveau des intercommunalités : il a supprimé la T.P.U. et mis en place le versement d'une dotation pour faire en sorte qu'aucune collectivité ne soit perdante. À la C.U.D., nous pensions que ce serait comme pour nos villes, c'est-à-dire que rien

ne changerait, que cela permettrait aux services de prévoir une évolution, même si c'était une "évolution zéro", mais au moins, nous connaissons ce qui allait entrer dans les caisses de la Communauté Urbaine de Dunkerque, nous comptons un peu sur le dynamisme économique, et chaque année, il y avait une légère augmentation.

Cette année, dans la Loi de Finances, tout est remis en question. Le Gouvernement veut sortir de la partie fixe et, de ce fait, la C.U.D. peut perdre beaucoup d'argent. Plus précisément, pour entrer dans le détail, l'Etat nous dit que c'est 1,1 % des recettes des E.P.C.I. Le problème, c'est que pour la Communauté Urbaine de Dunkerque c'est 38 %, c'est-à-dire environ 65 millions ou 65,5 millions d'Euros qui sont financés par cette dotation.

Imaginez simplement que la première écriture de cet article 16 du projet de Loi de Finances 2018 se réalise : rien qu'en 2018, c'est moins 5 millions d'Euros et au fil du temps, si le Gouvernement va jusqu'au bout, et il faut avoir en tête cette version plus pessimiste, ce sont 65 millions d'Euros que nous touchons actuellement, et qui d'ici 7, 8, 9 ans voire 10 ans, je ne sais pas combien de temps cela va prendre, ne seront plus versés à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Je crois savoir que des discussions sont en cours pour essayer de modifier cet article. Tout le monde nous entend, tout le monde sait que DUNKERQUE est particulièrement touché, comme tous les territoires industriels d'ailleurs. Mais c'est DUNKERQUE, en particulier, qui va subir la plus grosse perte : 38 %. En volume d'Euros, MARSEILLE en a plus, mais cela ne représente que 11 %. Bref, nous sommes très mal placés. De plus, si nous baissions les recettes fiscales, alors que nous sommes dans cette incertitude, là, ce serait de la mauvaise gestion !

Si ce texte est maintenu, je vous promets de sacrées discussions dans cette enceinte mais aussi dans d'autres endroits où l'on se réunit, parce que, lorsqu'il faudra commencer à choisir ce qu'il faudra enlever, supprimer, ne plus verser aux villes, aux associations, ne plus consacrer à nos politiques, je peux vous assurer que ça va être chaud et je vous laisse imaginer.

Franchement, j'aimerais que cela soit relayé par vous tous. J'ai essayé de faire un petit discours technique sur ce coup-là, Monsieur le Président pourra vous donner tous les éléments politiques et tout ce qui a déjà été fait pour essayer d'arrêter cette gabegie.

Sincèrement, je crois qu'on oublie un peu les territoires industriels de France. On nous a demandé des efforts, nos prédécesseurs l'ont fait à une époque, ils ont accepté de développer le Dunkerquois autour de l'industrie, de créer des emplois, de créer des richesses pour la France, et aujourd'hui, on oublie tout cela et on nous punit parce que nous percevons ces richesses des entreprises mais en contrepartie, nous offrons énormément de services à notre population. Le dernier en date, pour lequel nous avons encore travaillé aujourd'hui, c'est le transport gratuit, mais on est en train de nous punir.

Alors voilà, j'espère sincèrement que toutes les alertes que nous avons lancées les feront revenir en arrière, pour laisser vivre le territoire Dunkerquois, car là, on parle vraiment de survivre. Si jamais la première écriture de cet article 16 était maintenue, nous serions vraiment dans le domaine de la survie, voilà pour la réponse. Donc, Monsieur EYMERY, il n'est vraiment pas question aujourd'hui d'imaginer baisser la fiscalité au niveau du territoire communautaire.

Monsieur le Président : Merci Monsieur ROMMEL. Je passe au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,  
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPÉE :

Monsieur le Vice-Président

Exposé aux membres du Conseil qu'au vu des éléments budgétaires qui seront présentés lors de la séance du conseil communautaire,

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".



Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

ADOpte la Décision Modificative n° 4 de 2017.

19 - Autorisation préalable de dépenses par anticipation au vote du budget primitif 2018.

Monsieur ROMMEL : Cette délibération concerne l'autorisation préalable de dépenses par anticipation au vote du budget 2018. Ce n'est pas une délibération récurrente mais, cette année, devant l'incertitude financière et la non-décision sur la Loi de Finances, nous avons décidé de reporter le vote du rapport d'orientation budgétaire, et le vote du Budget Primitif et il faut donc autoriser les services à fonctionner durant cette période-là.

En application des dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider, de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Les crédits ouverts au titre de la section d'investissement, chapitres 10, 20, 21, 23, 26, 27, 204, 4581111 au budget 2017 sont totalisés pour 137 023 121,96 Euros

C'est donc une somme de 34 255 780 Euros maximum qui peut être inscrite au titre de l'autorisation préalable au vote au budget 2018.

Je vous propose donc de permettre de dépenser 34 015 000 Euros avant le vote du Budget Primitif.

Monsieur le Président : Merci Monsieur ROMMEL. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité.  
Madame FORTUIT et Monsieur EYMERY s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président expose

Qu'en application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les crédits ouverts au titre de la section d'investissement (chapitres 10/20/21/23/26/27/204/4581111), au budget 2017 sont totalisés pour 137 023 121,96 Euros. C'est donc une somme de 34 255 780,49 Euros maximum qui peut être inscrite en autorisation préalable au vote du budget 2018.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

ADOpte les dispositions proposées ci-dessus.

PROPOSE d'inscrire en autorisation préalable au vote du budget 2018 une somme de 34 015 000 Euros, répartie par budget et chapitre conformément au tableau annexé à la délibération.

### **DÉCISIONS : Monsieur le Président**

Monsieur le Président : Vous avez reçu la liste des décisions prises en application de l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

Conformément aux dispositifs juridiques, les explications que vous pourriez solliciter vous seront apportées par écrit. Y-a-t-il des observations ? Il n'y a pas d'observation, je vous en remercie.

### **MOTION : Monsieur le Président**

Monsieur le Président : Conformément à ce que je vous indiquais en ouverture de ce Conseil, je vous propose un projet de motion visant à dénoncer la possibilité ouverte par la commission de la pêche du Parlement Européen d'autoriser le développement de la pratique de la pêche électrique, en réaffirmant notre soutien aux artisans pêcheurs du littoral. J'avais donné la possibilité aux groupes ou à ceux qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet de l'évoquer à ce moment-ci de l'examen du projet de motion. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur EYMERY, puis Monsieur CAREME. Y-a-t-il d'autres orateurs ? Bien. Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : À vrai dire, Monsieur le Président, je me réjouis de cette motion. À une certaine époque, devant la progression de nos idées, certains parlaient de lepénisation des esprits. Là, je la vois à l'œuvre, puisque je retrouve dans les paragraphes de cette motion, quasiment mot pour mot, un certain nombre de motions que nous avons présenté au Conseil Régional, dans le mandat précédent, sur la protection des eaux territoriales, sur la concurrence déloyale des pêcheurs néerlandais, et bien entendu sur les méfaits de l'Union Européenne.

Il est évident que je voterai des deux mains cette motion et puis qu'en même temps, il y a intercession qui est faite auprès de nos parlementaires, tant à l'Assemblée Nationale qu'au Parlement Européen. D'ailleurs, il serait intéressant que vous puissiez diffuser quel a été le vote lors de la commission. On verra bien que certains, qui ici vont voter cette motion, au Parlement Européen, ont voté pour la pêche électrique. Mais on a l'habitude du double langage d'un certain nombre de partis politiques.

Monsieur CAREME : J'aimerais appuyer bien évidemment cette motion. Il y a déjà un certain nombre de députés européens qui se sont emparés du débat. Il y a notamment Isabelle THOMAS, Yannick JADOT et Monsieur TRAJER dont j'ai oublié le prénom, qui ont alerté sur la situation de la pêche électrique, sur la concurrence déloyale et sur tous les problèmes créés par la pêche électrique au niveau environnemental. Cela pointe, encore une fois, l'incohérence politique de notre Europe et le poids des lobbys dans les décisions politiques. On vient de le vivre aussi avec le

*Glyphosate et ne serait-ce que la position des 2 ministres allemands qui était contradictoire. La Ministre de l'Environnement qui a voté "contre" et le Ministre de l'Agriculture qui a voté "pour" continuer l'utilisation du Glyphosate. Il y a vraiment une action à mener à tous les niveaux pour éviter une libéralisation outrancière de notre Europe avec des lobbys qui font les décisions européennes. Aujourd'hui, avec cette délibération-là, on se rend compte du poids que cela représente et le combat qu'il faut mener aujourd'hui.*

Monsieur le Président : Monsieur DHERSIN, souhaitez-vous ajouter quelque chose.

Monsieur DHERSIN : oui, Monsieur le Président. Sur ce dossier de la pêche électrique, je voulais rappeler que le Député Paul CHRISTOPHE a posé une question d'actualité sur ce sujet, que les députés du Front National auraient pu le faire. Evidemment, ils se sont bien gardés de le faire. Voilà !

Monsieur le Président : Très bien, y-a-t-il d'autres intervenants ? Non? il n'y en a pas, je vous propose donc de mettre au vote ce projet de motions qui reprend les termes que j'avais évoqués en ouverture de ce conseil. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous remercie pour cette unanimité. Évidemment, nous vous ferons parvenir cette motion à l'ensemble des décideurs et bien au-delà.

Nous en avons terminé avec notre conseil. Je vous souhaite, dès à présent, d'excellentes fêtes de fin d'année, avec le plaisir de vous revoir au prochain conseil qui devrait se tenir le 24 janvier 2018. Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 20h37.